



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

EXPERTS AGRÉÉS MARCHÉS PUBLICS

Accredited Public Contracts Experts



 **Commissions Centrales**
Central Tenders Boards

 **Sous-Commissions d'Analyse des Offres Cat 1**
Bids Analysis Sub-Committees Cat 1

 **Sous-Commissions d'Analyse des Offres Cat 2**
Bids Analysis Sub-Committees Cat 2

Disponible dans ce JDM et sur le site web de l'Agence <http://armp.cm>,
et bientôt disponible dans l'application Android **Pridesoft**

TRANSPORT

02

SOCIAL

01

INFRASTRUCTURE

03

SANTE PUBLIQUE

03

RURAL

12

ADMINISTRATION

07

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

06

ENERGIE

03

GOVERNANCE PUBLIQUE

04

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.armp.cm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail: infos@armp.cm, Web: www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 1898

27 Septembre 2019

27 September 2019

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(*) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	008/AONO/C.KTA/CIPM-TR/2019 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C.KTA/CIPM-TR/2019 DU 16/09/2019 POUR LES TRAVAUX DE RHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE YEGOUA- WILDA (4,500KM), COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	08-10-2019

2	Reference	008/AONO/CY/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/ CY/CIPM/2019 DU 06 SEPT 2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES ARTERES DE LA VILLE DE YOKADOUMA PAR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE 115 CANDELABRES MUNIS DE LAMPADAIRE SOLAIRE ALL IN ONE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	04-10-2019

3	Reference	N°040/D13-230/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°040/D13-230/AONO/MINSANTE/CIPM/2019POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE (PLMI) DANS LES REGIONS DE L'ADAMAOUA, L'EXTRÊME-NORD ET DU NORD.FINANCEMENT : BIP 2019
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	17-10-2019

4	Reference	N°041/D13-229/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°041/D13-229/AONO/MINSANTE/CIPM/2019POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX A L'HOPITAL REGIONAL DE LIMBE POUR LA CANFINANCEMENT : BIP 2019
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	17-10-2019

5	Reference	009/AONR/CY/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°009/AONR/CY/CIPM/2019 DU 06 SEPT 2019 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES ARTERES DE LA VILLE DEYOKADOUMA PAR L'INSTALLATION DE 115 LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	04-10-2019

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference [005/AONO/C-MENGUEME/SG/CIPM/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-MENGUEME/SG/CIPM/2019 DU 27/09/2019(PROCÉDURE D'URGENCE)POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE QUATRE (04) PLATELAGES SUR LES RIVIÈRES SOUMOU (02), KAMA (01) ET NSONO (01) DANS LA COMMUNE DE MENGUEME.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 18-10-2019

7

Reference [006/AONO/C.BTA/CIPMP/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°006/AONO/CBTA 2 /M/CIPM/SG/ST/2019 DU 17 SEPTEMBRE 2019POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF DESSERVANT L'USINE PROTCOA AUQUARTIER MONOU 2 DANS L'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 2ÈME

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 07-10-2019

8

Reference [023/DC/CBO/SG/CIPM/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet DEMANDE DE COTATION N°023/DC/CBO/SG/CIPM/2019 DU 17 SEPT 2019 POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE POUR LA COMMUNE DE BETARE OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 09-10-2019

9

Reference [04/AC/C-MOK/CIPIM/AG/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 04/AC/C-MOK/CIPM/AG/2019 DU 24 SEPTEMBRE 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE 4X4 PICK-UP A LA COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 14-10-2019

10

Reference [13/DDC/C.LBIRNI/CIPM-AI/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°13/DDC/C.LBIRNI/CIPM-AI/2019 DU 19/09/2019 CONSTRUCTION D'UN (01) PARC D'INTERVENTION ZOO-SANITAIRE DANS L'AIRE DE PATURAGE DE KALA-KAFRALA, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 14-10-2019

11

Reference [14/DDC/C.LBIRNI/CIPM-AI/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°14/DDC/C.LBIRNI/CIPM-AI/2019 DU 19/09/ 2019 POUR LA REALISATION D'UN (01) FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS L'AIRE DE PATURAGE KALA-KAFRA. COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREMENORD

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 14-10-2019

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference [005/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°005/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2019 DU 25 SEPTEMBRE 2019 RELATIF A L'ENTRETIEN ET LA CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DES ENSEIGNANTS EN VISITE A L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS (ENSTP) DE YAOUNDÉ. FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DE L'ENSTP-YAOUNDÉ, EXERCICE 2019.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 23-10-2019

13

Reference [006/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°006/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 24-10-2019

14

Reference [N°0158/C/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/19](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°0158/C/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°0131/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 DU 23 JUILLET 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE AUTO- ÉCOLE CHARGÉE DE LA FORMATION DES ECOGARDES A LA CONDUITE DES MOTOS ET VÉHICULES DES PARCS NATIONAUX DE LA BENOUE, FARO ET BOUBA NDJIDDA.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

15

Reference [N°D13-232/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°D13-232/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 20 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 17 MAI 2019, RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS ET KITS DE DIALYSE ET LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE DIALYSE DANS LES CENTRES RÉGIONAUX D'HÉMODIALYSE D'ÉBOLOWA ET MAROUA. FINANCEMENT : SUBVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

16

Reference [N°308/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°308/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 18 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 17 MAI 2019, RELATIF À LA FOURNITURE DES KITS DE DIALYSE ET LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE DIALYSE DANS LES CENTRES RÉGIONAUX D'HÉMODIALYSE DE BAMENDA, BERTOUA, BUEA, GAROUA ET BAFOUSSAM. FINANCEMENT : SUBVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

17

Reference [009/C/J.04/COKI/SG/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°009/C/J.04/COKI/SG/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°009/BIS/AONO/CIPM/COKI/2019, DU 8 AOUT 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE BOUGNI A MBANG, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2019.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

18

Reference [N°010/C/J.04/COKI/SG/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°010/C/J.04/COKI/SG/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONO/CIPM/COKI/2019 DU 8 AOUT 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE ECOLOGIE AU MONT DON I TISON, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINTOURL EXERCICES 2019.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

19

Reference [N°011/C/J.04/COKI/SG/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°011/C/J.04/COKI/SG/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°011/AONO/CIPM/COKI/2019 DU 8 AOUT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE A MOUKO, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTOURL, EXERCICE 2019.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

20

Reference [N°012/C/J.04/COKI/SG/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°012/C/J.04/COKI/SG/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°012/AONO/CIPM/COKI/2019 DU 8 AOUT 2019, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONCONS DE ROUTE DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DANS LA COMMUNE DE KIIKI, PROGRAMME ANNUEL 2019. FINANCEMENT : BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER - EXERCICES 2019 ET SUIVANTS.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

21

Reference [14 /CRP/CAFAN /19](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES N°012/AONO/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 05-09-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

22

Reference [005/C/M/SG/CAD3/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N° 005/C/M/SG/CAD3/2019

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23	Reference	007/C/M/SG/CAD3/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N° 007/C/M/SG/CAD3/2019
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

24	Reference	N°0141/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/19 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0141/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/19 DU 05 AOÛT 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°0052/AAMI/MINFOF/FC-PSFE/2019 DU 20 MARS 2019, POUR LA CONSTITUTION D'UN FICHIER DES BUREAUX D'ETUDES, CONSULTANTS INDIVIDUELS, ENTREPRISES ET FOURNISSEURS DU FOND COMMUN-PSFE POUR L'EXERCICE 2019.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

25	Reference	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE II : PROJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

26	Reference	N°0158/C/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/19 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°0158/C/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°0131/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 DU 23 JUILLET 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE AUTO- ECOLE CHARGÉE DE LA FORMATION DES ECOGARDES A LA CONDUITE DES MOTOS ET VEHICULES DES PARCS NATIONAUX DE LA BENOUE, FARO ET BOUBA NDJIDDA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

27	Reference	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE I : PROJETS DE PETITE ET MOYENNE ENVERGURE)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

28	Reference	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02-07-2019 AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

29	Reference 01/D/NC/ONIT/NCITB/2019 Lire Titre/objet DECISION N° 01/D/NC/ONIT/NCITB/2019 OF 07/06/2019 BEARING ON THE AWARD OF CONTRACT RELATING TO THE CONSTRUCTION OF THE BASSA WATER CATCHMENT AND EXTENSION OF PIPELINE AND STAND TAPS TO THE VILLAGE IN NJIKWA SUB-DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

30	Reference °007/AONO/CAD3/CIPM/2019 du 31 juillet 2019 Lire Titre/objet DECISION N°007/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR L'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 10 JUIN 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU DEFINITIF RELIANT NYALLA CHEFFERIE — PK 10 DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

31	Reference 02/D/NC/ONIT/NCITB/2019 Lire Titre/objet DECISION N° 02/D/NC/ONIT/NCITB/2019 OF 07/06/2019 BEARING ON THE AWARD OF CONTRACT RELATING TO THE CONSTRUCTION OF TWO CLASSROOMS AT G.S. BAKO, NJIKWA SUB-DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

32	Reference 03/D/NC/ONIT/NCITB/2019 Lire Titre/objet DECISION N° 03/D/NC/ONIT/NCITB/2019 OF 10/06/2019 BEARING ON THE AWARD OF CONTRACT RELATING TO THE CONSTRUCTION OF AN INTEGRATED HEALTH CENTER IN BAKWA, NJIKWA SUB DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

33	Reference N°011/D.A/J.04/COKI/SG/2019 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°011/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE A MOUKO, COMMUNE DE KIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

34	Reference 03/D/AC/ACITB Lire Titre/objet DECISION N° 03/D/AC/ACITB OF 02/07/2019 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 03/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/ 2019 FOR THE TARRING OF 02 KM BETWEEN GENDARMERIE BRIGADE AND ANDEK MARKET, NGIE SUB DIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION PROJECT OWNER; THE LORD MAYOR ANDEK CONCIL FINANCING: MINDDL PIB 2019 FISCAL YEAR Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

35	Reference 04//D/AC/ACITB Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N°. 04//D/AC/ACITB OF 02/07/2019 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 04/ONIT/AC/AC1TB/2019 OF (18/05/ 2019 FOR THE CONTROL OF WORKS FOR THE TARRING OF 02KM BETWEEN GENDARMERIE BRIGADE AND ANDEK MARKET . NGIE SUB DIVISION. MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION PROJECT OWNER: THE LORD MAYOR ANDEK CONCILFINANCING: MINDDL PIB 2019 FISCAL YEAR Services et Prestations Intellectuelles N/A
-----------	---	---

36	Reference 005/AONO/CAD3/CIPM/2019 du 19 juin 2019 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N°005/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 19 JUIN 2019 POUR L'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 15 'MAI 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE A BOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3ÈME. Bâtiments et Equipements Collectifs N/A
-----------	--	---

37	Reference 01/D/AC/ACITB Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N°.01/D/AC/ACITB BEARING ON THE DCCLARALION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 01/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/ 2019 FOR THE CONSTRUCTION OF 02 CLASSROOMS AT GS ETWII , NGIE SUB DIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION PROJECT OWNER: THE LORD MAYOR ANDEK CONCIL FINANCING: MINDDL PIB 2019 FISCAL YEAR Bâtiments et Equipements Collectifs N/A
-----------	--	---

38	Reference 02/D/AC/ACITB Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION N°02/D/AC/ACITB OF02/07/2019 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 02/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/ 2019 FOR THE CONSTRUCTION OF TEACHER'S RESIDENCE AT GS BONANYANG , NGIE SUB DIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION PROJECT OWNER: THE LORO MAYOR ANDEK CONCILFINANCING: MINDDL PIB 2019 FISCAL YEAR Bâtiments et Equipements Collectifs N/A
-----------	--	--

39	Reference N°012/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION MUNICIPALE N°012/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTE DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DANS LA COMMUNE DE KIIKI, PROGRAMME ANNUEL 2019. Routes et Infrastructures Routières N/A
-----------	---	---

40	Reference N° 009/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	DECISION MUNICIPALE N° 009/D.A/J.04/COKI/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BOUGNI A MBANG, COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. Bâtiments et Equipements Collectifs N/A
-----------	--	--



RESUME DES CONSULTATIONS

41	Reference N° 010/D.A/J.04/COKI/SG/2019 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 010/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UNE ÉCOLOGIE AU MONT DON I TISON, COMMUNE DE KIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

42	Reference _013/DM/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 21/08/2019 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 013/DM/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 21/08/2019 PORTANT ANNULATION D'ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 POUR EQUIPEMENT DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE TIBATI SOUS FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2019. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

43	Reference 015/2019/DM/CGB/B15.04/SG/STDP/PAU/GB Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°05/2019/DM/CGB/B15.04/SG/STDP/PAU/GB- DU PORTANT ANNULATION DES AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007-008-009-010-013/AONO/CGB/SG/CIPM/2019 DU 16 AOUT 2019 IIEIATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS OUVRAGES DANS LA COMMUNE OE GAROUA-BOULAI. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

44	Reference 20/DM/CAFAN/SG/19 Lire Titre/objet PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N°012/AONO/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 05-09-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

45	Reference 001/A/C.MANDJOU/CIPM/2019 Lire Titre/objet ADDITIF RELATIF AU REPORT DES DATES D'OUVERTURE DES OFFRES DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

46	Reference 01/AONO/CUB/CSPM/C2D-CR/CLS/2019 Lire Titre/objet ADDITIF N°01/AONO/CUB/CSPM/C2D-CR/CLS/2019 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CUB/CSPM/C2D-CR/CLS/2019 DU 03 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BOUTIQUES DANS LES GRANDS CARREFOURS ET L'AMENAGEMENT DES ILOTS DU MARCHE CENTRAL EN ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BERTOUA DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D « CAPITALES REGIONALES... Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

47	Reference ADDITIF Lire Titre/objet ADDITIF RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MIPROMALO/DG/SM /2018 DU 26 AOUT 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES (EN BRIQUES CUITES) AU LYCÉE TECHNIQUE D'AFANO OYOA, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ III (CHANTIER ÉCOLES) (EN PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

48	Reference ADDITIF N°0013/A/J09/SAEF Lire Titre/objet ADDITIF N°0013/A/J09/SAEF DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/P-AKGA/ CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL DU NYONG ET MFOUMOU (DDDDEVEL), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.(PROCEDURE D'URGENCE) Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

49	Reference ADDITIF N°0015/A/J09/SAEF Lire Titre/objet ADDITIF N°0015/A/J09/SAEF DE DEMANDE DE COTATION N°004/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCÉDURE D'URGENCE) Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

50	Reference ADDITIF N°0014/A/J09/SAEF Lire Titre/objet ADDITIF N°0014/A/J09/SAEF DE DEMANDE DE COTATION N°002/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE, POUR LE SUIVI DES CHANTIERS ÉCOLES DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCÉDURE D'URGENCE) Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

51	Reference ADDITIF N°012/A/J09/SAEF Lire Titre/objet ADDITIF N°012/A/J09/SAEF DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 003/AC/P-AKGA/CDPM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR LA REHABILITATION ET EXTENSION DU RESEAU SOLAIRE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.(PROCÉDURE D'URGENCE) Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

52	Reference	012 Lire
	Titre/objet	ADDITIF RECTIFICATIF N°012 A LA DEMANDE DE COTATIONN°009/DC/CIPM-CAFAN/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ÉQUIPÉES DE SOIXANTE (60) TABLES BANCS POUR ÉLÈVES, DEUX (02) TABLES ET QUATRE (04) CHAISES POUR LE STAFF ENSEIGNANT ET VISITEURS, D'UN BLOC LATRINE À TROIS (03) COMPARTIMENTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

53	Reference	014 Lire
	Titre/objet	ADDITIF RECTIFICATIF N°014 A LA DEMANDE DE COTATIONN°011/DC/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ D'AFANLOUM CENTRE ET DES LATRINES DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ D'AFANLOUM CENTRE, COMMUNE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

54	Reference	013 Lire
	Titre/objet	ADDITIF RECTIFICATIF N°013 A LA DEMANDE DE COTATIONN°010/DC/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE (APPARTEMENT DE DEUX CHAMBRES, UN SALON, UNE CUISINE ET UNE DOUCHE) À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

COMMUNE DE KOLOFOTA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C.KTA/CIPM-TR/2019 DU 16/09/2019 POUR LES TRAVAUX DE RHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE YEGOUA- WILDA (4,500KM), COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Kolofata, Maitre d'Ouvrage, lance un Avis d' Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de la réhabilitation de la route communale Yégoua- Wilda (4,500km) dans la Commune de Kolofata, Département du Mayo-Sava.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes:

- le débroussaillage,
- le déforestage,
- les travaux de terrassements généraux pour le réaménagement ponctuel de la plate-forme
- le reprofilage rapide de la chaussée,
- l'entretien, la réparation ou la création de petits ouvrages hydrauliques tels que dalots,
- la prise en compte de la protection de l'environnement....etc.

3. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif est de **vingt-sept millions sept cent soixante- dix- sept mille sept cent (27 777 700) de Francs CFA TTC.**

4. Allotissement

lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2019

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de Délégation Départementale des Travaux Publics du Mayo-Sava, et au Secrétariat Général de la Commune de Mora.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la recette municipale de la Commune de Kolofata, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **30 000 francs CFA (trente mille)** au titre des frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de KOLOFATA, au Secrétariat Général, au plus tard le 08/10/2019 à **10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AAONO/C.KTA/CIPM-TR/2019 DU 16/09/2019 POUR LES TRAVAUX DE LA REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE YEGOUA- WILDA (4,500KM), COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP

EXERCICE 2019, LIGNE -----

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois **(03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **550 00 FCFA (cinq cent cinquante mille de francs CFA)**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 08/10/2019 à **11 heures** précises dans la salle de réunions de l'Hôtel de ville de Kolofata, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1ère étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **cent millions (100 000 000) de Francs CFA** ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de routes ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) – Absence d'un conducteur des travaux,
- g) - Non possession en propre d'une niveleuse et d'un compacteur (minimum 20 tonnes) ;
- h) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **51 critères essentiels** ci-dessous :

- Ø Présentation de l'offre (04 critères)
- Ø Le chiffre d'affaires (03 critères)
- Ø L'accès à une ligne de crédit (03 critères)
- Ø Les références de l'Entreprise (10 critères)
- Ø La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (10 critères)
- Ø L'expérience du personnel d'encadrement (10 critères)
- Ø L'organisation du chantier, planning et présentation du dossier (11 critères)

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Kolofata, Maitre d'ouvrage (Autorité Contractante) attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Kolofata.

KOLOFATA le 16 Septembre 2019

Le MAIRE

SEINI BOUKAR Lamine

COMMUNE DE YOKADOUMA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/ CY/CIPM/2019 DU 06 SEPT 2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES ARTERES DE LA VILLE DE YOKADOUMA PAR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE 115 CANDELABRES MUNIS DE LAMPADAIRE SOLAIRE ALL IN ONE

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux d'éclairage public de certaines artères de la ville de Yokadouma par l'installation de 115 lampadaires solaires all in one

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres ont pour objectif la fourniture de 115 lampadaires solaires ALL IN ONE et comprennent tous les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif notamment :

- La réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil (fouilles, massifs de fondation des candélabres, remblais, remise en état des sites) ;
- La fourniture et la pose de 115 candélabres disposant de la technologie ALL IN ONE en acier galvanisé de 6-8m de hauteur (cylindre conique) pour les chaussées de plus de 7m de largeur et 5 à 6 m de hauteur pour les chaussées de moins de 7 m de largeur devant porter les éléments suivant :

Le panneau solaire monocristallin ou polycristallin de 90w/17,7v ou 60w/12v;

La batterie cylindrique 26650 de type LiFePo4 de capacité 53Ah/12,8v ou 33Ah/12,8v y compris coffret étanche ;

Le détecteur infrarouge (option micro-onde) et /ou programmation horaire ;

Le luminaire LED (60W / 40W) de dimensions en mm: 1270x420x148 /1114x350x90 ;

Le régulateur chargeur solaire et driver de LED

- La formation d'agents communaux chargés de la maintenance des équipements ;

3. Cout Prévisionnel

Cent quatre-vingt-quatre millions (184 000 000) Francs CFA:

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun, justifiant de bonnes aptitudes en matière de travaux d'éclairage public par énergie solaire.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par les ressources **FEICOM/COMMUNE DE YOKADOUMA** de l'exercice 2019 de la République du Cameroun. Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **Cent quatre-vingt-quatre millions (184 000 000) Francs CFA**

6. Consultation du Dossier

MAIRE DE YOKADOUMA

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré au service technique de la Commune de Yokadouma dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **Cent cinquante mille (150 000) FCFA** payable à la Recette municipale de la commune de Yokadouma de:

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé au service technique de la Commune de Yokadouma, au plus tard le **04 OCT 2019 à 11 heures** précises et devra porter la mention suivante :

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution est de **six (06) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatif aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **trois millions six cent quatre-vingt mille (3 680 000) FCFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **trois millions six cent quatre-vingt mille (3 680 000) FCFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera à la salle des actes de la Mairie de Yokadouma, le **04 OCT 2019 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yokadouma, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

13. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives et à la qualification des candidats. Ces critères sont les suivants :

Dossier administratif incomplet ou non conforme après un délai de 48h ;

Fausse déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;

Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels.

Non-conformité aux spécifications majeures suivantes :

- Conformité européenne (CE) et Autorisation du fabricant pour l'ensemble ou les différents éléments de la tête du lampadaire : batterie, panneau photovoltaïque, régulateur de charge et luminaire ;
- Certificat de garantie d'au moins trois (03) ans du système complet ;
- Batterie au Lithium (LiFePo) de caractéristiques conformes au CCTP ;
- Détection automatique jour/nuit ;
- Flux lumineux variable par plages horaires ;
- Détection de présence ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;
- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Offre financière incomplète.

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante, en incluant le cas échéant les rabais proposés

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du service technique et de l'aménagement urbain, aux numéros de téléphones : **670 35 76 75/699 98 80 27 /679 14 35 71**

YOKADOUMA le 6 Septembre 2019

Le MAIRE

SASSABENO METINDI Richard Gaston

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°040/D13-230/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS
POUR LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE (PLMI) DANS
LES REGIONS DE L'ADAMAOUA, L'EXTRÊME-NORD ET DU NORD. FINANCEMENT : BIP 2019**

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) DU MINSANTE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet, l'acquisition des équipements et matériels médicaux pour le programme de lutte contre la mortalité maternelle et infantile (PLMI) dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord et du Nord.

2. Consistance des prestations

La prestation du présent appel d'offres comprend : l'acquisition des équipements et matériels d'accouchement pour les maternités des Hôpitaux Régionaux, des Hôpitaux de Districts et les Centres de Santé Intégrés des régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord et du Nord.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération par lot est déterminé tel que ci-dessous :

N° du LOT	LIEU D'EXECUTION	MONTANT (en F CFA)
Lot 1	Région de l'Adamaoua	150 000 000
Lot 2	Région de l'Extrême-nord	250 000 000
Lot 3	Région du Nord,	200 000 000

4. Allotissement

Le présent appel d'offres comprend trois lots (03).

N° du LOT	LIEU	FOSA
Lot 1	Région de l'Adamaoua	02 Hôpitaux de Districts 04 Centres Médicaux d'Arrondissement 05 Centres de Santé Intégrés
Lot 2	Région de l'Extrême-nord	Hôpital Régional de Maroua
Lot 3	Région du Nord,	02 Hôpitaux de District 15 Centres de Santé Intégrés

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises installées au Cameroun disposant d'une expérience dans la fourniture de ce type de matériels.

6. Financement

La prestation, objet du présent appel d'offres est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINSANTE pour le compte de l'Exercice 2019.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 22 22 10 21), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de 250 000 (Deux cent cinquante mille) FCFA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) situé à proximité de la Croix Rouge au plus tard le 17/10/19 à 13 heures et devra porter la mention suivante :

" Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°040/ D13-230/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 du 19/09/2019

POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE (PLMI) DANS LES REGIONS DE L'ADAMAOUA, L'EXTREME-NORD ET DU NORD

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objets du présent appel d'offres est de soixante dix (70) jours, dès notification de la commande.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des finances et d'un montant de :

N° du LOT	LIEU D'EXECUTION	MONTANT (en F CFA)
Lot 1	Région de l'Adamaoua	3 000 000
Lot 2	Région de l'Extrême-nord	5 000 000
Lot 3	Région du Nord,	4 000 000

Et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront : obligatoirement être en cours de validité.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en une fois le 17/10/2019 à partir de _14h_ par la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage dans la salle de réunion de celle ci sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne dument mandatée.

14. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiée ;
- Absence de caution de soumission ;
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (Confère les spécifications techniques suivis des asterisques (*)) ;
- La non-conformité de 70% des spécifications techniques secondaires ;
- Le non-respect de 4/6 des critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence du prospectus ou de la fiche technique du fabricant d'un matériel ou d'un équipement proposé ;
- Absence de l'autorisation du fabricant signé pour l'un des équipements suivants :

LOT 1

- Doppler foetal
- Table de réanimation pour nouveaux nés

LOT 2

- Appareil d'échographie
- Bistouri électrique 400 W
- Scialytique mobile
- Doppler foetal
- Table de réanimation pour nouveaux nés
- Appareil d'anesthésie
- Table d'opération gynécologique électrique
- Autoclave 100l

LOT3

- Doppler foetal
- Table de réanimation pour nouveaux nés
- Délai de livraison supérieur à 70 jours ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des 03 dernières années.

*. Critères essentiels

- Présentation de l'offre (Reliure en spirale, ordre des pièces, intercalaires) ;
- Acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés et signés à la dernière page) ;
- Références du soumissionnaire dans les prestations similaires (un marché similaire au cours des cinq (05) dernières années) ;
- Disponibilité du personnel et équipements pour assurer le Service après-vente (l'engagement à assurer le Service Après-Vente, la liste détaillée du personnel technique d'encadrement et d'exécution avec curriculum vitae daté et signé et copies des diplômes avec au moins un ingénieur biomédical et un technicien de maintenance) ;
- Planning et délai de livraison (délai de livraison inférieur ou égal à 70 jours, Planning de mise en service des équipements).

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera qualifiée après l'évaluation technico-administrative et jugée la moins disante. Les entreprises peuvent soumettre une offre pour tous les lots. Une seule entreprise peut se voir attribuer 2 lots au plus.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés au rez de chaussée de l'immeuble de la Santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.

YAOUNDE le 19 Septembre 2019

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°041/D13-229/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX A L'HOPITAL REGIONAL DE LIMBE POUR LA CANFINANCEMENT :
BIP 2019**

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- EXERCICE 2019.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture et l'installation des appareils Biomédicaux dans le cadre de la CAN à l'Hôpital Régional de LIMBE.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent : la fourniture et l'installation des appareils Biomédicaux à l'Hôpital Régional de LIMBE.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des études préalables est de Deux cent quatre-vingt-seize millions deux cent quarante-vingt-trois mille de francs CFA (296 283 000).

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises installées au Cameroun disposant d'une expérience dans la fourniture de ce type de prestations.

5. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public- Exercice 2019.

6. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés au rez de chaussée de l'immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés au Rez de chaussée de l'immeuble de la santé abritant Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de 150 000 (cent cinquante mille) FCFA.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés au rez de chaussée de l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge au plus tard le 17/10/2019 à ___13___ heures et devra porter la mention suivante :

*" Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°041/D13-229/ AONO/MINSANTE/CIPM/2019 du
19 Septembre 2019
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX A L'HOPITAL REGIONAL DE
LIMBE POUR LA CAN
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

9. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objets du présent appel d'offres est de quatre-vingt-dix (90) jours, dès notification de l'Ordre de service de démarrage.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère camerounais chargé des finances et d'un montant de : cinq millionsneuf cent trente mille (5 930 000) F CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront : obligatoirement être en cours de validité.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis en une fois aura lieu le 17/10/2019 à partir de ___14___ heures par la Commission de Passation des Marchés placée auprès de l'Autorité Contractante dans la salle de réunion de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère de la Santé Publique sise au premier étage de l'Immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

13. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (voir spécifications techniques suivi d'un astérisque (*)) ;
- La non-conformité à 70% des spécifications techniques secondaires ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un prospectus et/ou fiche technique du fabricant ;
- Absence de l'autorisation du fabricant de l'un des équipements suivants : Echographe, Table d'opération, Amplificateur de brillance, Colonne d'endoscopie, Moniteur multiparamétrique, Défibrillateur semi-automatique, Appareil d'anesthésie, Bistouri électrique, Respirateur de réanimation, Pousse seringue double voie ;
- Absence de l'engagement sur l'honneur du non abandon d'un marché au cours des trois dernières années ;
- La non satisfaction de 4/6 critères essentiels ;
- Absence de la caution de soumission.

*. Critères essentiels

- Présentation de l'offre (Reliure en spirale, ordre des pièces, intercalaires) ;
- Acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés et signés à la dernière page) ;
- Références du soumissionnaire dans les prestations similaires (un marché similaire au cours des cinq (05) dernières années) ;
- Disponibilité du personnel et équipements pour assurer le Service après-vente (l'engagement à assurer le Service Après-Vente, la liste détaillée du personnel technique d'encadrement et d'exécution avec curriculum vitae daté et signé et copies des diplômes avec au moins un ingénieur biomédical et un technicien de maintenance) ;
- Planning et délai de livraison (délai de livraison inférieur ou égal à 90 jours, Planning de mise en service des équipements).

14. Attribution

Le marché sera attribué à l'offre qualifiée après l'évaluation technico-administrative et jugée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Division des Etudes et des Projets (DEP) sis à l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis.

YAOUNDE le 19 Septembre 2019

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

COMMUNE DE YOKADOUMA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°009/AONR/CY/CIPM/2019 DU 06 SEPT 2019 POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES ARTÈRES DE LA VILLE DE YOKADOUMA PAR L'INSTALLATION
DE 115 LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du développement de ses infrastructures et amélioration du cadre de vie des populations, le Maire de la Commune de Yokadouma, lance un Appel d'Offres National Restreint pour la Maîtrise d'oeuvre des travaux d'éclairage public de certaines artères de la ville de Yokadouma par la fourniture et l'installation de 115 candélabres munis de lampadaires solaires ALL IN ONE. Les travaux objet du présent appel d'offre sont constitués en un (01) lot.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment:

1. Mission 1 DET: Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux;
2. Mission 2 CCR: Contrôle de la Conformité des Réalisations;
3. Mission 3A0R: Assistance aux Opérations de Réception.

3. Cout Prévisionnel

douze million huit cent quatre-vingt mille (12 880 000 FCFATTC) francs CFA TTC,

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux bureaux d'études et/ou groupement de bureaux d'études suivants, sélectionnés après l'appel à manifestation d'intérêt N°001/ASMI/GY/2019 du 21 AOUT 2019.

N°	Noms des entreprises pré-qualifiées	Adresses
1	DIDON CONSEILS SARL	BP 30011 YAOUNDE
2	ETS FAYA SUPPLIES AND SERVICES	BP YAOUNDE
3	MEVIA SYSTEM	BP 15610 DOUALA
4	SOCIETE SYDEV SARL	BP 1543 DOUALA

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM/Commune de Yokadouma, Exercices 2019 et suivants

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de Yokadouma. Tél: 670 35 76 75, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service technique de la Commune de Yokadouma
Tél; 670 35 76 75, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **rente mille (30 000) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de Yokadouma.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé au service technique de la Commune de Yokadouma, au plus tard le **04 OCT 2019 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante:

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°009/AONR/CY/CIPM/2019
DU 06 SEPT 2019 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES
ARTERES DE LA VILLE DE YOKADOUMA PAR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE 115 CANDELABRES
MUNIS DE LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE»**

«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

Les offres parvenues après les, date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de sept (07) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la listefigure dans la pièce12 du DAG d'un montant égal à deux cent cinquante-sept mille six cent (257 600) francs CFA, d'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise de quatre-vingt (80) points sur cent (100). L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **04 OCT 2019 à 14 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yokadouma (CIPM), à la salle des actes de la Mairie de Yokadouma. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment:

Offre administrative

- a. Absence d'une pièce administrative requise après un délai de 48h;
- b. Non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48h
- G. Fausse déclaration ou une pièce falsifiée OU scannée;
- d. Absence de la caution de soumission;

Offre technique ,

- e. Offre technique incomplète; une fausse déclaration ou uijijB plécë'falsifiée ou scannée ;
- f. Note de l'offre technique inférieure à 80 sur 100.

Offre financière

- g. Offre financière incomplète;
- h. Absence d'un prix unitaire quantifié;
- i. Présence d'une information financière relative à la soumission dans le dossier administratif ou dans le dossier technique.

j. Critères essentiels:

k. Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre Indicatif sur:

- l. Références de l'entreprise dans le domaine des prestations similaires;
- m. Moyens matériels et logistiques;
- n. Expériences du personnel, notamment celle du Chef de mission dans les prestations similaires;
- o. Chiffre d'affaire et la capacité financière de l'Entreprise
- p.. Méthodologie d'exécution des prestations;
- q. Planning d'exécution des prestations;
- r. Suggestions du Consultant.

N.B: Seules les offres techniquement acceptables (Note technique supérieure ou égale à 80% seront retenues pour l'évaluation financière).

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune de Yokadouma.

YOKADOUMA le 6 Septembre 2019

Le MAIRE

SASSABENO METINDI Richard Gaston

COMMUNE DE MENGUEME

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-MENGUEME/SG/CIPM/2019 DU 27/09/2019 (PROCÉDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE QUATRE (04) PLATELAGES SUR LES RIVIÈRES SOUMOU (02), KAMA (01) ET NSONO (01) DANS LA COMMUNE DE MENGUEME.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du programme 2019 d'entretien des routes communales sous financement du Fonds Routier 2019, **le Maire de la Commune de Mengueme**, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert comprenant

un (01) lot, pour l'exécution des **travaux de réfection de quatre (04) ponts sur les rivières SOUMOU, KAMA et NSONO dans la Commune de MENGUEME.**

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes et dont la liste n'est pas exhaustive :

- **TM 001- Installations ;**
- **TM 002- Amenée et repli du matériel ;**
- **TM 304- Curage du lit du cours d'eau ;**
- **TM415- Démolition des ouvrages en maçonnerie ;**
- **TM423e- Béton dosé à 350kg/m3 ;**
- **TM501c- Garde-corps mixte (poteaux en béton et tuyau en aciers galvanisé) ;**
- **TM606a- Peintures anti-corrosive.**

3. Cout Prévisionnel

Ledit budget prévisionnel est de : **147 415 357 (Cent quarante millions, quatre cent quinze mille, trois cent cinquante-sept)** francs CFA toutes taxes comprises réparti par sous lot comme suit :

N? du sous lot	MONTANT TTC (francs CFA)
01	40 985 581
02	65 336 431
03	13 792 703
04	27 300 642
TOTAL	147 415 357

4. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toute Entreprise de travaux publics de droit Camerounais.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Fonds Routier del'exercice 2019.

6. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Mengueme (**Secrétariat Général**) ;
Téléphone : **693 54 58 00**

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au **Secrétariat Général de la Mairie de Mengueme**, dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **Cent vingt mille (120.000) Fcfa** représentant les frais d'acquisition du dossier, payable à la **Recette Municipale de Mengueme**.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir dans les services de la **Mairie de Mengueme** (Autorité Contractante des Marchés) au plus tard **le 18 Octobre 2019 à 12 Heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°005/AONO/C-MENGUEME/SG/CIPM/2019 du 27/09/2019

Pour l'exécution des travaux de réfection de quatre (04) ponts sur les rivières SOUMOU (02), KAMA (01) et NSONO (01) dans la Commune de MENGUEME.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le **Maître d'Ouvrage** pour la réalisation du projet est de **six (06) mois**.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire premier rang ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en charge des Finances. Le montant en FCA de ladite caution est de Deux millions neuf cent mille (2 900 000).

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **quinze (15) jours** après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant :

Deux millions neuf cent mille (2 900000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront **être impérativement produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes par le service émetteur**, ou **une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...)** conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

- Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans un grand pli extérieur scellé portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO, séparées par des intercalaires de couleur identique et reliées.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **(01) temps**. L'ouverture des pièces administratives et des offres financières aura lieu **le 18/10/2019 à 13 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mengueme (CIPM-C/MENGUEME).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée**.

13. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- 1- Dossier Administratif incomplet ou non conforme Dossier Administratif incomplet ou non conforme (*sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marchés* ;
- 2- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (*la CIPM et l'Autorité Contractante se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux*);
- 3- Absence de la caution de soumission ;
- 4- Absence d'une référence d'un montant au moins égal à Cent quarante millions (140 000 000) FCFA dans le domaine des routes, ponts ou ouvrages d'art ;
- 5- Absence d'une attestation de capacité financière d'un montant au moins égal à Cinquante millions (50 000 000) FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le MINFI;
- 6- Non inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil du Conducteur des travaux ;
- 7- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié;
- 8- Non satisfaction d'au moins **90%** des **critères de qualification**.

- Principaux critères de qualification :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1. Le personnel d'encadrement ;
2. Les références de l'entreprise ;
3. Le matériel
4. Planning et méthodologie d'exécution ;
5. La présentation de l'offre ;

14. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant un dossier administratif conforme, techniquement qualifié et présentant l'offre évaluée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Quatre-vingt-dix (90)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de la Commune de Mengueme** (Secrétariat Général de la Mairie) Téléphone: **693 54 58 00**

- Additif à l'Appel d'Offres

Des additifs éventuels pourront être apportés au présent DAO en respect de la réglementation en vigueur.

- DENONCIATION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC aux numéros suivants : **673 20 57 25/699 37 07 48**.

YAOUNDE le 27 Septembre 2019

Le MAIRE

MVONDO LUC HUBERT

COMMUNE DE BERTOUA 2E

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°006/AONO/CBTA 2 /M/CIPM/SG/ST/2019 DU 17 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF DESSERVANT L'USINE PROTCAO AU QUARTIER MONOU 2 DANS L'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 2ÈME

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
NA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{ATM}, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux de construction d'un pont définitif desservant l'usine PROTCAO au quartier Monqu 2 dans l'arrondissement de Bertoua 2^{ATM}.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- o L'installation de chantier, Nettoyage ;
- o Ouvrage d'art ;
- o Signalisation, Equipements de sécurité ;
- o Divers.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel objet des présents travaux est de : 72 133 532 francs CFA TTC

4. Allotissement

unique

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Fond Routier du Ministère des Travaux Publics, Exercice 2019.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{AM}, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 75000 (Soixante-quinze mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{AM}, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 75000 (Soixante-quinze mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé auprès du Chef Service Technique de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{ème}, au plus tard le 1^{er} 7 ilFT 2(119 à /LC^e heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°006 /AONO/CBTA2/M/CIPIV/SG/ST/2019 DU. 1^{er} 7 SFPT 2Q19
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF DESSERVANT
L'USINE PROTCAO AU QUARTIER MONOU 2 DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 2^{ème} .
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mots.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'une validité de quatre-vingt-dix jours (90) au-delà de la date limite de validité des offres, d'un montant de 1 500 000 (Un million cinq-cent mille) Francs Cfa

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres,
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO,

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 07 octobre 2019 à 11 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{ème} dans la salle des Délibérations de ladite Commune, sise au quartier ÉKOMBITIÉ.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment:
v Offre administrative
- l'absence d'une pièce administrative requise;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- l'absence de la caution de soumission,

15. Attribution

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{ème} attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre, et dont l'offre aura été jugée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service Technique de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2èf

BERTOUA le 17 Septembre 2019

Le MAIRE

T'SALON Jean Pierre

COMMUNE DE BETARE-OYA

DEMANDE DE COTATION N°023/DC/CBO/SG/CIPM/2019 DU 17 SEPT 2019 POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE POUR LA COMMUNE DE BETARE OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'application de la politique nationale d'entretien routier et l'amélioration des conditions de vies des populations, le Maire de la Commune de BETARE OYA, Autorité Contractante lance une consultation pour une Demande de cotation relative à l'acquisition d'une niveleuse pour la Commune de Bétaré-Oya.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation, comprennent la livraison d'une niveleuse.

3. Cout Prévisionnel

190 000 000 (Cent-quatre-vingt-dix millions) de Francs CFA en crédit d'engagement et 120 000 000 (Cent vingt millions) en crédit de paiement.

4. Allotissement

n/a

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience minimum avérée et vérifiable d'au moins cinq (05) ans dans le domaine.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Dossier de Consultation, seront financées par le Budget de la Commune de Bétaré-Oya, Exercice 2019.

7. Consultation du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de BETARE OYA dès publication du présent avis .

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables à la Mairie de BETARE OYA dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 150 000 FCFA (Cent cinquante mille francs CFA) payable à la Recette municipale de BETARE OYA.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaire dont un (01) original et (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé au plus tard le **09 Oct 2019 à 10 heures**, heure locale et réceptionnés au secrétariat du Maire de Bétaré-Oya, et devront porter la mention :

DEMANDE DE COTATION N°023/DC/CBO/SG/CIPM/2019 DU 17 SEPT 2019 POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE POUR LA COMMUNE DE BETARE OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximum des prestations est de Trente (30) jours et court à compter de la date de notification de l'ordre de service d'exécuter la livraison.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des finances d'un montant de 2 % du montant prévisionnel, soit Trois millions huit cent (3 800 000) Francs CFA.

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copie certifiées par l'autorité administrative des administrations concernées et devront obligatoirement dater de moins de trois mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **09 OCT 2019 à 11 heure** locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Bétaré-Oya siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier à la Mairie de Bétaré-Oya, Case Communautaire.

13. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

Offre administrative

- l'absence d'une pièce administrative requise ;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée.
- absence de la caution de soumission.

Offre technique

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné ;
- n'avoir pas une surface financière d'au moins Deux cent cinquante millions (250 000 000) FCFA
- n'avoir pas fourni au cours des cinq (05) dernières années un engin de génie civil d'au moins cent millions (100 000 000) FCFA;

Note de l'offre technique inférieure à 3 sur 4.

Offre financière

- offre financière incomplète ;
- absence du prix unitaire quantifié,

BéTERé-OYA le 17 Septembre 2019

Le MAIRE

ME ADAMOU IYA JUSTIN

COMMUNE DE MOKOLO

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 04/AC/C-MOK/CIPM/AG/2019 DU 24 SEPTEMBRE 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE 4X4 PICK-UP A LA COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
220 100

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

La Commune de Mokolo en vue d'assurer le fonctionnement de ses services et le suivi des investissements effectués dans les différentes localités, envisage par la procédure d'une consultation doter la Commune d'un véhicule

PICK-UP 4x4.

2. Consistance des prestations

La prestation de la présente Consultation consiste à l'achat, au transport et à la livraison à la Commune de Mokolo du véhicule sus visé.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente fourniture est de 30 000 000 (Trente millions) de francs CFA TTC.

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

Les exigences en matière de qualification sont:

- a) avoir effectué des livraisons de véhicules engénéral d'un montant financier moyen annuel (chiffre d'affaires) aucours des trois dernières années, correspondant à au moins deux (2) fois la somme du montant du marché sollicité ou présenter une attestation de capacité financière délivrée par une banque de premier ordre d'un montant de vingt millions (20 000 000) de Francs CFA/HT.
- b) Disposer d'un agrément ou une autorisation du fabricant.
- d) Avoir une expérience de fournisseur principal dans le domaine de vente des véhicules correspondant à au moins deux (2) marchés de fournitures de même nature et complexité que celles spécifiées dans les spécifications techniques, au cours des trois (03) dernières années :

2. Consistance des prestations

6. Financement

La prestation objet de la présente consultation est financée par le budget Communal, exercice 2019, ligne 222 -100

7. Consultation du Dossier

N/D

8. Acquisition du Dossier

Le Maître d'ouvrage invite les fournisseurs intéressés remplissant les conditions requises, à consulter et à retirer aux heures ouvrables le dossier de cotation dès publication du présent Avis sur présentation d'unequittance attestant le versement de lasomme de quarante mille (40.000) francs CFA non remboursable auprès de la Recette Municipale de Mokolo.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de consultation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Mokolo, Autorité Contractante, au plus tard le 14 OCTOBRE 2019 à 10 heures, heure locale et portant la mention suivante:

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 04/AC/C•MOK/CIPM/AG/2019 DU 24 SEPTEMBRE 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE 4X4 PICK-UP ALA COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYOTSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2019 IMPUTATION: 222-100

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres»

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Cotation est fixé à deux (02) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du marché.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DC, d'un montant de Six cent mille (600 000) francs CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DC, d'un montant de Six cent mille (600 000) francs CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis de Consultation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 14 OCTOBRE 2019 à 11 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Mokolo, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en deux (02) étapes :

1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2ème étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Mokolo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins disant après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les Jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Mokolo. Secrétariat du Maire ou de passation des Marchés: téléphone : 696 867 654.

MOKOLO le 24 Septembre 2019

Le MAIRE

ZOKOM DAMIEN

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
N°13/DDC/C.LBIRNI/CIPM-AI/2019 DU 19/09/2019 CONSTRUCTION D'UN (01) PARC D'INTERVENTION
ZOO-SANITAIRE DANS L'AIRE DE PATURAGE DE KALA-KAFRALA, COMMUNE DE LOGONE BIRNI,
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.**

FINANCEMENT
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

CONSTRUCTION D'UN (01) PARC D'INTERVENTION ZOO-SANITAIRE DANS L'AIRE DE PATURAGE DE KALA-KAFRALA, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

2. Consistance des prestations

N/D

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par le PRODEL dans le domaine d'intervention concerné.
La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

6. Financement

COMMUNE DE LOGONE BIRNI/PRODEL

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation Incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Logone Birni, Autorité Contractante

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré gratuitement à la commune de Logone Birniou à l'Unité de Coordination Régionale du PRODEL ZONE1 à Garoua, Quartier Poumpoumri à 200 mètres du Stade Municipal à partir du

9. Remises des offres

Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée et adressée au Maire de la Commune de Logone Birni (Autorité Contractante), à déposer à la Mairie de Logone Birni, contre recipissé de dépôt.

4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention : (fAVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°13/DDC/C.LBIRNI/CIPM-AI/2019 DU 19/09/2019 POUR LA CONSTRUCTION D'UN (1) PARC D'INTERVENTION ZOOSANITAIRE DANS L'AIRE DE PATURAGE DE KALA-KAFRA, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD, "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse Indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres Le 14/10/2019 à 10 Heures

Lieu de dépôt Mairie de Logone Birni

10. Delai de Livraison

SOIXANTE (60) JOURS

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

N/D

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission interne de Passation des Marches auprès de la Commune de Logone Birni en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à la date, heure

Date et heure d'ouverture des plis Le 14/10/2019 à 11 heures

Lieu d'ouverture des plis Mairie de Logone Birni

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement, adressez-vous aux adressessuivantes : Mairie de la Commune de LogoneBirni, Tél. : 699 854 338 ou à Unité de Coordination Régionale du PRODEL à Garoua, située au Quartier Poupourmé, Tél : 698 5969 89/671 67 62 16/699 48 01 49, E-mail ; orchives.zonel @outlook.com.

KOUSSERI le 19 Septembre 2019

Le MAIRE

DANNA HAMAN

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°14/DDC/C.LBIRNI/CIPM-AI/2019 DU 19/09/ 2019 POUR LA REALISATION D'UN (01) FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS L'AIRE DE PATURAGE KALA-KAFRA. COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREMENORD

FINANCEMENT
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

REALISATION D'UN (01) FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS L'AIRE DE PATURAGE KALA-KAFRA. COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREMENORD

2. Consistance des prestations

N/D

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services du PRODEL dans le domaine d'intervention suivant : HYDRAULIQUE PASTORALE.

la participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations.

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doivent être rédigés en langue française ou anglaise.

6. Financement

COMMUNE DE LOGONE BIRNI/PRODEL

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotations Incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et tes conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par Maire de la Commune de Logone Birni, Autorité Contractante, pour le compte du Maire de la Commune Logone Birni, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux. »

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré gratuitement à la Mairie de la Commune de Logone Birni à Logone Birni (Secrétariat ladite Commune) ou à la Coordination Régionale de PRODEL-Zone 1 à Garouo au quartier Poumpouméré, à partir du 19/09/ 2019 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

9. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Logone Birni, Autorité Contractante, à Mairie de la Commune de Logone Birni à Lcgone Birni(Secrétariat de la Commune de ladite commune). -

4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention : **«AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N° 14/DDC/C.LBIRNI/CIPM-AI/2019 DU 19/09/ 2019 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN (01) FORAGE PASTORAL EQUIPE DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS L'AIRE DE PATURAGE KALA-KAFRA, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date et heure limite de réception des offres

Le 14/10/2019, à IOHOO

Lieu de dépôt des offres Commune de Logone Birni

10. Delai de Livraison

QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

N/D

13. Ouverture des Plis

Les offres seront ouvertes en séance par la Commission Interne de Passation des Mâchés de la Commune de Logone Birni, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heures et adresse précisées.

Date et heure d'ouverture des offres Le 14/10/2019, à 11 H00

Lieu d'ouverture des offres Commune de Logone Birni

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

N/D

KOUSSERI le 19 Septembre 2019

Le MAIRE

DANNA HAMAN

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION N°005/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2019 DU 25 SEPTEMBRE 2019 RELATIF A L'ENTRETIEN ET LA CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DES ENSEIGNANTS EN VISITE A L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS (ENSTP) DE YAOUNDÉ. FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DE L'ENSTP-YAOUNDÉ, EXERCICE 2019.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yaoundé lance un avis de consultation pour **l'entretien et la conciergerie de l'hôtel des enseignants en visite à l'école nationale supérieure des travaux publics (ENSTP) de Yaoundé.**

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans les termes de référence (TDR) annexés au dossier de consultation. Lesdites prestations constituent un lot unique.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20.000.000 (vingt millions) Francs CFA.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget Autonome de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Exercice 2019.

6. Consultation du Dossier

Le dossier de demande de cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du secrétariat du Directeur de l'ENSTP de Yaoundé BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte CAS ARMP n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **23 octobre 2019 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention:

« **Avis de consultation N°005/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2019 du 25 septembre 2019 relatif l'entretien et la conciergerie de l'hôtel des enseignants en visite à l'école nationale supérieure des travaux publics (ENSTP) de Yaoundé.**

Financement Budget Autonome de l'ENSTP-Yaoundé, Exercice 2019.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est fixé à **douze (12) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe), d'une durée de validité de 120 (cent vingt) jours à compter de la date d'ouverture des offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et la COBAC. . Le montant de la caution est de : **400 000 (Quatre cent mille francs) CFA.**

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et la COBAC. Le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **23 octobre 2019 à 13 heures** précises dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

12. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission,
- b) Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- c) Dossier technique incomplet ;
- d) Dossier financier incomplet ;
- e) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- f) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- g) Absence de la description des prestations à exécuter ;
- h) Absence du carnet de vaccination (BCG et hépatite) pour le personnel clé ;
- i) Absence du diplôme du personnel clé en matière de gestion d'hôtel (directeur, cuisinier, restaurateur et réceptionniste) ;
- j) Absence de preuve d'immatriculation au Syndicat Patronal des Industries de l'Hôtellerie et du Tourisme (SPIHT) ;
- k) Absence de preuve d'avoir le matériel essentiel de nettoyage et de conciergerie ;
- l) Figurer sur la liste des entreprises suspendues par le MINMAP.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél.: 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

YAOUNDE le 24 Septembre 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NKENG GEORGE ELAMBO

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION N°006/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yaoundé lance un avis de consultation pour **la sécurité de l'ENSTP de Yaoundé.**

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans les termes de référence (TDR) annexés au dossier de consultation. Lesdites prestations constituent un lot unique.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 25.000.000 (vingt cinq millions) Francs CFA.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais, ayant des compétences dans le domaine de la prestation.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget Autonome de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Exercice 2019.

6. Consultation du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du secrétariat du Directeur de l'ENSTP de Yaoundé BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte CAS ARMP n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **24 octobre 2019 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention:

« **Avis de consultation N°006/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2019 du 26 Septembre 2019 pour la sécurité de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics-Yaoundé.**

Financement Budget Autonome de l'ENSTP-Yaoundé, Exercice 2019.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est fixé à **douze (12) mois** ; à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 500 000 (Cinq cent mille) de francs CFA, établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans les pièces de cette demande de cotation, valable pendant 30 (trente) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la demande de cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et demande de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de la demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **24 octobre 2019 à 13 heures** précises dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

12. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission,
- b) Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- c) Dossier technique incomplet ;
- d) Dossier financier incomplet ;
- e) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- f) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- g) Absence de la description des prestations à exécuter ;
- h) Absence de preuve d'avoir exécuté au moins trois contrats similaires les cinq (05) dernières années ;
- i) Absence d'un agrément délivré par la présidence de la république en cours de validité.
- j) Figurer sur la liste des entreprises suspendues par le MINMAP.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél. : 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

YAOUNDE le 24 Septembre 2019

Le *DIRECTEUR*

NKENG GEORGE ELAMBO

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

COMMUNIQUE N°0158/C/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°0131/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 DU 23 JUILLET 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE AUTO- ECOLE CHARGÉE DE LA FORMATION DES ECOGARDES A LA CONDUITE DES MOTOS ET VEHICULES DES PARCS NATIONAUX DE LA BENOUE, FARO ET BOUBA NDJIDDA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE COMMUNIQUE :

Par Décision N°0718/D/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/19 du 10 septembre 2019 portant attribution de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation N° 0131/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 du 23 juillet 2019 portant sur le recrutement d'une Auto- Ecole chargée de la formation des écogardes à la conduite des motos et véhicules des Parcs Nationaux de la Bénoué, Faro et Bouba Ndjidda, le soumissionnaire « Auto- Ecole DEWA BP : 295 Garoua » est déclaré adjudicataire, ainsi qu'il suit :

FINANCEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT FCFA TTC	DELAI D'EXECUTION
Budget du Fonds Commun PSFE Exercice 2019	Auto- Ecole DEWA BP : 295 Garoua	Huit millions deux cent cinquante huit mille soixante deux (8 258 062)	02 mois

Le Directeur Général de l'Auto- Ecole DEWA BP : 295 Garoua est invité à se présenter dès publication du présent communiqué au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, 8^{ème} étage, porte 807) de l'immeuble ministériel n°2, pour l'établissement du projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le Ministre des Forêts et de la Faune

YAOUNDE le 10 Septembre 2019

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-232/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 20 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°018/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 17 MAI 2019, RELATIF À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS ET KITS DE DIALYSE ET LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE DIALYSE DANS LES CENTRES RÉGIONAUX D'HÉMODIALYSE D'EBOWA ET MAROUA. FINANCEMENT : SUBVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique Communique :
Par Décision N°1419/D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO du 20 SEPTEMBRE 2019
Les Entreprises ci-dessous désignées sont déclarées attributaires de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé aux montant et délai ci-dessous

Lot n°	Objet	Attribitaire	Montant TTC en F CFA	Délai d'exécution
01	Centre Régional d'hémodialyse d'EBOWA. Acquisition de : huit générateurs de dialyse ; huit fauteuils de dialyse ; une unité de traitement d'eau complète.	ITEC SAS BP : 1 400 YAOUNDE	139 000 000	112 Jours
02	Centre Régional d'Hémodialyse de MAROUA. Acquisition de : huit générateurs de dialyse ; huit fauteuils de dialyse ; une unité de traitement d'eau complète.	YKARE BP : 6 154 YAOUNDE	147 021 888	120 Jours
03	Centre Régional d'Hémodialyse d'EBOWA : Fourniture de 1000 Kits de dialyse	ITEC SAS BP : 1 400 YAOUNDE	48 340 195	112 Jours
04	Centre Régional d'Hémodialyse de MAROUA Fourniture de 2000 Kits de dialyse	YKARE BP : 6 154 YAOUNDE	97 338 858	120 jours

Les mandataires desdites Entreprises sont invités par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement des marchés correspondants.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

YAOUNDE le 20 Septembre 2019

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°308/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 18 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 17 MAI 2019, RELATIF À LA FOURNITURE DES KITS DE DIALYSE ET LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE DIALYSE DANS LES CENTRES RÉGIONAUX D'HÉMODIALYSE DE BAMENDA, BERTOUA, BUEA, GAROUA ET BAFOUSSAM. FINANCEMENT : SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique Communique :
 Par Décision N°307/D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 18 SEPTEMBRE 2019
 Les Entreprises ci-dessous désignées sont déclarées attributaires des lots n°01, 02, 05 et 06 de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé aux montant et délai ci-dessous :

Lot n°	Objet	Attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai d'exécution
01	Fourniture de 6900 Kits de dialyse au Centre Régional d'Hémodialyse de BAMENDA	ITEC SAS BP : 1 400 Yaoundé	329 276 313	120 Jours
02	Fourniture de 2800 Kits de dialyse au Centre Régional d'Hémodialyse de BERTOUA	YKARE BP : 6 154 Yaoundé	138 661 462	120 Jours
05	Fourniture de 2800 Kits de dialyse au Centre Régional d'Hémodialyse de BAFOUSSAM	JH DIFFUSION BP : 1059 Douala	173 835 480	120 Jours
06	Maintenance des équipements de dialyse au Centre Régional d'Hémodialyse de BAMENDA	ITEC SAS BP : 1 400 Yaoundé	19 706 499	12 Mois

Les mandataires desdites Entreprises sont invités par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement des marchés correspondants.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus pour les lots suscités sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

YAOUNDE le 18 Septembre 2019

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

COMMUNE DE KIIKI

COMMUNIQUE N°009/C/J.04/COKI/SG/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°009/BIS/AONO/CIPM/COKI/2019, DU 8 AOUT 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE BOUGNI A MBANG, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2019.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;

Par décision N°009/D.A/J.04/COKI/SG/2019 du **26 Septembre 2019** **Ets K LA FONTAINE SERVICE** TEL : 671 655 891/699642 476a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **F CFATTC** **deseize millions neuf cent quatre vingt dix huit mille six cent soixante trois (16.998.663)**, pour un délai d'exécution de trois (03mois).

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

KIIKI le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

COMMUNIQUE N°010/C/J.04/COKI/SG/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONO/CIPM/COKI/2019 DU 8 AOUT 2019, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE ECOLOGIE AU MONT DON I TISON, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINTOURL EXERCICES 2019.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;

Par décision N° 010/DA/J.04/COKI/SG/2019 du **26 Septembre 2019** **L'ETSALLY HIBRAHIM** TEL : 699 745 740 a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **F CFATTC** de **cinquante-neuf millions sept cent soixante-cinq mille sept cent quinze (59.765.715)**, pour un délai d'exécution de trois (03mois).

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

KIIKI le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

COMMUNIQUE N°011/C/J.04/COKI/SG/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°011/AONO/CIPM/COKI/2019 DU 8 AOUT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE A MOUKO, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTOURL, EXERCICE 2019.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;

Par décision N° 011/D.A/J.04/COKI/SG/2019 du **26 Septembre 2019** **SOCIETE LEBES SARL** TEL : 699 757 161a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **F CFATTTC** de **deux cent millions (200 000 000)**, pour un délai d'exécution de quatre (04) mois.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

KIIKI le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

COMMUNIQUE N°012/C/J.04/COKI/SG/2019 DU 26 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°012/AONO/CIPM/COKI/2019 DU 8 AOUT 2019, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONCONS DE ROUTE DU RESEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DANS LA COMMUNE DE KIIKI, PROGRAMME ANNUEL 2019. FINANCEMENT : BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER - EXERCICES 2019 ET SUIVANTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;

Par décision N°012/D.A/J.04/COKI/SG/2019 du **26 Septembre 2019 Ets DAUPHIN-ELECT ET BTP** TEL : 695 568 859a été retenu comme adjudicataire de lettre commande relative à l'appel d'offres suscité pour un montant **F CFATT**C de **onze millions huit cent trente sept mille six cent soixante dix neuf (11.837.679)**, pour un délai d'exécution de douze (12) mois.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI pour l'établissement de son projet de lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication du présent communiqué. Passé ce délai ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

KIIKI le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE D'AFANLOUM

APPEL D'OFFRES N°012/AONO/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 05-09-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la commune d'Afanloum, informe les entreprises et le public, de ce qui suit :
L'appel d'offres susmentionné ayant pour objet l'exécution des travaux de **viabilisation du lotissement communal** dans la commune d'Afanloum, département de la Mefou et Afamba Région du centre,
est annulé.

AFANLOUM le 27 Septembre 2019

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N° 005/C/M/SG/CAD3/2019

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le public est informé que l'entreprise "**ETS CONSTRUIRE AFRICA**" BP.9070 DOUALA, Tél : 685.59.84.78, est sélectionnée à l'issu de l'appel d'offres national ouvert N° **003/AONO/CAD3ICIPM/2019 DU 15 MAI 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE A BOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3ème.**

COÛT : Huit Millions Neuf Cent Sept Mille Huit Cent Six (8.907.806) FCFA TTC DELAI : Trois (03) mois soit trente (90) jours.

Le présent communiqué tient lieu de notification de la décision et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non sélectionnés.

Par ailleurs les entreprises non retenues sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

DOUALA le 19 Juin 2019

Le MAIRE

KWAPNANG Job Théophil

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N° 007/C/M/SG/CAD3/2019

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le public est informé que l'entreprise "ETS R.B.A" BP.921 DOUALA, Tél : 677.56.99.84, est sélectionnée à l'issu de l'appel d'offres national ouvert N° ° 005/AONO/CAD3/CIPM/2019 du 20 juin 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU DEFINITIF RELIANT NYALLA CHEFFERIE — PK 10 DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3e

- **COÛT : Trente Millions Neuf Cent Vingt Cinq Mille Cinq Cent Soixante Dix Neuf (30.925.579) FCFA TTC.**
- **DELAI : Trois (03) mois soit trente (90) jours.**

Le présent communiqué tient lieu de notification de la décision et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non sélectionnés.

Par ailleurs les entreprises non retenues sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

DOUALA le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

KWAPNANG Job Théophil

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

COMMUNIQUE N°0141/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/19 DU 05 AOÛT 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°0052/AAMI/MINFOF/FC-PSFE/2019 DU 20 MARS 2019, POUR LA CONSTITUTION D'UN FICHIER DES BUREAUX D'ETUDES, CONSULTANTS INDIVIDUELS, ENTREPRISES ET FOURNISSEURS DU FOND COMMUN-PSFE POUR L'EXERCICE 2019.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE COMMUNIQUE :

Les entreprises ci-dessous répertoriées ayant fait acte de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt n°0052/AMI/MINFOF/FC-PSFE/2019 du 20 mars 2019, pour la constitution d'un fichier des Bureaux d'Etudes, Consultants Individuels, Entreprises et Fournisseurs, sont retenues et inscrit au fichier des fournisseurs et prestataires agréés auprès du Fonds Commun PSFE au titre de l'exercice 2019, pour une durée de six (06) mois.

Par domaine de compétence, il s'agit de :

1- Environnement

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	RAINBOW	222 215 158 699 936 446	D1 - Etudes d'impact environnemental et social
2	NONO William	674 592 428 655 782 719	
3	Benjamin TCHOFFO	699 950 105	
4	URAD	677 053 530 698 760 473	
5	ERE Developpement	699 936 537	
6	FOREST SHADOW Engineering	222 209 442 699 732 016	
7	TEREA	677 446 626	
8	DONFACK Claude	677 621 422 694 503 456	
9	TCHOUATAT Françoise Carol	677 253 449 697 278 453	
10	ESSAM Samson	677 736 447 697 660 493	
11	Ecare Sarl	699 702 495	
12	BUREDIP	699 624 189 672 726 077	
13	BECOF	699 41 46 32 677 70 54 12	
14	NECT	699 946 971	
15	AGORA Consulting	242 011 082	
16	Forest and Wetlands Consulting	697 754965 653 585 137	
17	CARFAD	222 310 892 699 950 105	
18	CERBAT	699 965 659	

2- Eaux et Forêt

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	RAINBOW	222 215 158 699 936 446	D2 - Génie forestier et Faunique - Aménagent Forestier - Aménagement des Aires Protégée
2	KABELON BANOHO Louis Paul Roger	697 185 214	
3	TEREA	677 446 626	
4	ENEF	242 649 312	
5	ESSAM Samson	677 736 447 697 660 493	
6	MBANDJI Jacques	699 209 372	
7	Ecare Sarl	699 702 495	
8	BUREDIP	699 624 189 672 726 077	
9	ISSOLA DIPANDA François	677 647 685	
10	DONGMO Martin Roger	699 930 702 670 916 544	
11	BECOF	699 41 46 32 677 70 54 12	
12	AGORA Consulting	242 011 082	
13	C GIS	242 680 675 699 790 423	
14	Forest and Wetlands Consulting	697 754965 653 585 137	
15	CARFAD	222 310 892 699 950 105	

3- Technologie du bois

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	Pierre Charly NKATE	678 629 330 691 009 482	D3 - Technologie du bois Transformation du bois
2	TEREA	677 446 626	
3	COOP-CA EXTRA BOIS CAM	242 84 83 24	
4	MBANDJI Jacques	699 209 372	
5	BUREDIP	699 624 189 672 726 077	
6	BENENGUEGNE Marc Clément	694 390 847 690 156 489	
7	WOODTECH		
8	AGORA Consulting	242 011 082	

4- Analyses institutionnelles, juridiques et fiscale

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	P I C	695 296 795	D4 - Analyses institutionnelles - Analyses juridiques
2	G D C		D4 - Analyses institutionnelles - Analyses juridiques
3	C & A Consulting	677 761 646	D4 - Analyses institutionnelles - Analyses juridiques
4	CHAZAI and Partners	233 432 617 666 971 488	D4 - Analyses institutionnelles - Analyses juridiques - Analyses fiscales
5	BUREDIP	699 624 189 672 726 077	D4 - Analyses institutionnelles - Analyses juridiques
6	AGORA Consulting	242 011 082	D4 - Analyses institutionnelles - Analyses juridiques
7	Merimba Resources Cameroun	656 035 097	D4 - Analyses institutionnelles - Analyses juridiques

5- Formation et renforcement des capacités

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	P I C	695 296 795	D5 - Formation et renforcement des capacités
2	KABELON BANOHO Louis Paul Roger	697 185 214	
3	RAINBOW	222 215 158 699 936 446	
4	MEYE ME ZO'O Daniel	699 534 729	
5	NGODO MELINGUI Jean Baptiste	699 702 495	
6	TEREA	677 446 626	
7	ENEF	242 649 312	
8	MBANDJI Jacques	699 209 372	
9	Ecare Sarl	699 702 495	
10	BUREDIP	699 624 189 672 726 077	
11	KAMKUIMO Patrice	693 276 962	
12	DONGMO Martin Roger	699 930 702 670 916 544	
13	BECOF	699 41 46 32 677 70 54 12	
14	C GIS	242 680 675 699 790 423	
15	CARFAD	222 310 892 699 950 105	
16	AGORA Consulting	242 011 082	

6- Informatique

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	YEUTCHOU Henri	677 555 578	D6 - Génie et maintenance Informatique
2	SALEKA	677 480 411 699 444 511	D6 - Génie et maintenance informatique
3	BERIT	699 945 7 88	D6 - Génie et maintenance informatique

7- Génie mécanique et électromécanique

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	YAWAT NGASSA Lods Kelly	675 041 249	D7 - Electromécanique
2	NECT	699 946 971	D7 - Génie mécanique - Génie électromécanique
3	TEMETIO Apollinaire	651 286 719	

8- Infrastructures

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	AMBAGA Eric	696 073 237 696 761 312	D8 - Génie civil (Bâtiment simple)
2	NDOUM Joseph	662 088 626 653 900 783	D8 - Génie civil - Génie rural
3	INTEGC Sarl	222 220 216 699 924 895	D8 - Génie civil - Génie rural
4	CG Architect	670 804 553 694 313 523	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie électrique - Géotechnique
5	DIDON Conseil Sarl	222 206 909	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie hydraulique - Géotechnique
6	HELYOS Ingenierie Sarl	651 063 308	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie hydraulique Génie électrique - Géotechnique
7	CERBAT	699 965 659	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie hydraulique - Génie électrique - Géotechnique
8	DONFACK Claude	677 621 422 694 503 456	D8 - Génie civil - Génie rural
9	KENMOE Joe Frazier	675 16 48 70	D8 - Génie civil - Génie rural
10	GAYAP CHASIM Stéphane	670 804 553	D8 - Génie civil (Bâtiment simple)
11	I D C Ltd	233 362 054 677 500 688	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie hydraulique - Génie électrique - Géotechnique

12	C I A U	697 498 349	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie hydraulique - Génie électrique - Géotechnique
13	ECOTECH	671 847 380 651 286 719	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie hydraulique Génie électrique - Géotechnique
14	C & A Consulting	677 761 646	D8 - Génie civil - Génie rural
15	ERE Developpement	699 936 537	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie hydraulique - Génie électrique - Géotechnique
16	EKANI Firmin	695 143 861 677 638 267	D8 - Génie civil - Génie rural
17	KOLWE Colbert	697 096 814	D8 - Génie hydraulique
18	AYANG AYANG Paul	674 062 965	D8 - Génie hydraulique
19	BETAS AS	243 620 819 677 737 681	D8 - Génie civil - Génie rural
20	BILTECH SMART HOME	677 185 783 695 410 248	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie hydraulique - Génie électrique - Géotechnique
21	I S D	699 696 230	D8 22- Génie civil - 23Génie rural
22	WAGUE KOLONG Julien	675 071 946 696 564 315	D8 - Génie civil - Génie rural
23	D C E	677 621 422	D8 - Génie civil - Génie rural - Génie électrique - Géotechnique
24	COEXIN	694 765 514	D8 - Génie hydraulique - Génie électrique - Géotechnique
25	Merimba Resources Cameroun	656 035 097	D8 - Génie civil - Génie rural

9- Audits et évaluations

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	P I C	695 296 795	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets - Audit financier et comptable
2	URAD	677 053 530 698 760 473	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets
3	YEUTCHOU Henri	677 555 578	D9 - Evaluation des projets
4	DONFACK Claude	677 621 422 694 503 456	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets
5	G D C		D9 - Evaluation des projets - Planification des projets - Audit financier et comptable
6	TEREA	677 446 626	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets
7	CAEAC	233 421 698	D9 - Audit financier et comptable
8	ERE Developpement	699 936 537	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets
9	ENEF	242 649 312	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets
10	EKANI Firmin	695 143 861 677 638 267	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets
11	INQUIRE Sarl	691 474 429	D9 - Audit financier et comptable
12	KAMKUIMO Patrice	693 276 962	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets
13	AGORA Consulting	242 011 082	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets - Audit financier et comptable
14	Forest and Wetlands Consulting	697 754965 653 585 137	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets
15	NONO William	674 592 428 655 782 719	D9 - Evaluation des projets - Planification des projets

10- Bâtiments et travaux publics (tous corps de métiers)

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	CFE Sarl	699 992 242	D10 - Bâtiment et travaux public
2	NICAM	222 202 465 699 731 646	
3	Sublime Porte	677 445 151	
4	MAATA Services	672 593 150	
5	Ets BAHOU & Cie		
6	BTP Trading Company SAKY Sarl	697 453 900	
7	T C P Sarl	699 988 424	
8	SORCIPHARMA	677 108 942	
9	AVANTA Industrie	242 707 537 699 822 375	

11- Entretien routier (route rurales)

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	NICAM	222 202 465 699 731 646	D11 - Entretien routier
2	Ets BAHOU & Cie		
3	BTP Trading Company SAKY Sarl	697 453 900	
4	SORCIPHARMA	677 108 942	
5	AVANTA Industrie	242 707 537 699 822 375	

12- Travaux de forage et d'adduction d'eau

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	ALAN & STEVE Sarl	699 127 737 671 277 637	Travaux de forage et d'adduction d'eau
2	Ets BAHOU & Cie		
3	E G TRA	696 502 778	
4	Ets Groupe WELFARE CHANNEL	671 847 380 699 366 297	

13- Hébergement et restauration (atelier et séminaires)

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	Hôtel JOUVENCE 2000	222 230 255 690 165 786	Hébergement et restauration
2	MBAYAVILLE	233 370 733	

3	Ets COOKY'S Girls	677 154 356 695 460 631	Restauration
4	MICOTEL	233 464 782 698 680 462	Hébergement et restauration
5	Afrique Hôtel	669 272 320 681 407 119	
6	Hôtel Départemental de Mbalmayo	677 121 164 677 255 654	
7	SOMATEL Hôtel	222 209 536 222 196 621	
8	FRAMOTEL	233 461 640 699 948 222	
9	Centre Touristique de NKOLANDOM	691 803 163 691 626 335	

14- Mobilier et équipement de bureau (de préférence en bois tropical)

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	Ets LA GRACE	699 149 458	D14 - Mobilier et équipement de bureau
2	Ets M2T & Cie	677 354 837 695 200 995	
3	Ets HILAMO	679 104 054	
4	Ets BRIGHT	677 632 051	
5	Sublime Porte	677 445 151	

15- Matériel de bureau, informatique, électronique et électroménager

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	Ets CHAZA	699 918 177	D15 - Matériel de bureau informatique électronique et électroménager
2	Ets EL SAMMAB	696 448 817 677 174 478	
3	SOLUTION Plus	222 282 226 699 442 872	
4	NC3 Corporation	698 208 797	
5	Ets LA COROGNE	699 706 332	
6	Ets MEDIASud Services	670 100 080	
7	Ets LA GRACE	699 149 458	
8	Merimba Resources Cameroun	656 035 097	
9	Horizon Graphic	699 117 196	
10	Ets M2T & Cie	677 354 837 695 200 995	
11	Ets HILAMO	679 104 054	
12	Ets BRIGHT	677 632 051	
13	Ets COOKY'S Girls	677 154 356 695 460 631	
14	Sublime Porte	677 445 151	
15	Entreprise International de Distribution	677 777 392 697 612 864	
16	BERIT	699 945 7 88	
17	Global Consulting & Services	699 945 788	

16- Fournitures de bureau et consommable informatique

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
----	-----------------	---------	------------

1	Ets BRIGHT	677 632 051	D16 - Fourniture de bureau et consommable informatique
2	Ets CHAZA	699 918 177	
3	Ets EL SAMMAB	696 448 817 677 174 478	
4	NC3 Corporation	698 208 797	
5	SOLUTION Plus	222 282 226 699 442 872	
6	Ets LA COROGNE	699 706 332	
7	Ets LA GRACE	699 149 458	
8	Merimba Resources Cameroun	656 035 097	
9	Horizon Graphic	699 117 196	
10	Ets M2T & Cie	677 354 837 695 200 995	
11	Ets HILAMO	679 104 054	
12	Ets COOKY'S Girls	677 154 356 695 460 631	
13	Sublime Porte	677 445 151	
14	Global Consulting & Services	699 945 788	

17- Service d'entretien (véhicule, parc informatique, équipements électromécaniques)
Est déclaré infructueux.

18- Fourniture, entretien/Réparation des matériels roulant et flottant (véhicules, motos, hors-bord)
Est déclaré infructueux.

19- Habillement pour écogardes

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	Sublime Porte	677 445 151	D19 - Habillement pour écogardes

20- Matériel et équipement forestier de terrain

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	Sublime Porte	677 445 151	D20 - Matériel et équipement forestier de terrain

21- Matériel de camping

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	Sublime Porte	677 445 151	D21 - Matériel de camping

22- Equipement de communication

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	Sublime Porte	677 445 151	D22 - Equipement de communication

23- Equipements électriques et installation de l'énergie solaire

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	E G TRA	696 502 778	D23 - Equipement électrique et installation de l'énergie solaire
2	CANOPY	222 218 171	

24- Billets d'avions
Est déclaré infructueux.

25- Prestation d'impression et reprographie de documents et rapports

N°	Soumissionnaire	Adresse	Spécialité
1	AHINAGA BODOLO Antoine Olivier	697 772 615 679 269 494	D25 Prestation d'impression et reprographie de documents et rapports
2	Ets KING Georges	699 992 473	
3	Horizon Graphic	699 117 196	

Les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés, sont priés de passer retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours ouvrables, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites.

YAOUNDE le 10 Septembre 2019

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

**LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES
SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE II : PROJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DES
COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES
SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE
(Catégorie II : Projets relevant de la compétence des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics)

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE COMPLETE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NGO JOSEPH

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

COMMUNIQUE N°0158/C/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°0131/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 DU 23 JUILLET 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE AUTO- ECOLE CHARGÉE DE LA FORMATION DES ECOGARDES A LA CONDUITE DES MOTOS ET VEHICULES DES PARCS NATIONAUX DE LA BENOUE, FARO ET BOUBA NDJIDDA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE COMMUNIQUE :

Par Décision N°0718/D/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/19 du 10 septembre 2019 portant attribution de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation N° 0131/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 du 23 juillet 2019 portant sur le recrutement d'une Auto- Ecole chargée de la formation des écogardes à la conduite des motos et véhicules des Parcs Nationaux de la Bénoué, Faro et Bouba Ndjidda, le soumissionnaire « Auto- Ecole DEWA BP : 295 Garoua » est déclaré adjudicataire, ainsi qu'il suit :

FINANCEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT FCFA TTC	DELAI D'EXECUTION
Budget du Fonds Commun PSFE Exercice 2019	Auto- Ecole DEWA BP : 295 Garoua	Huit millions deux cent cinquante huit mille soixante deux (8 258 062)	02 mois

Le Directeur Général de l'Auto- Ecole DEWA BP : 295 Garoua est invité à se présenter dès publication du présent communiqué au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, 8^{ème} étage, porte 807) de l'immeuble ministériel n°2, pour l'établissement du projet de Lettre Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le Ministre des Forêts et de la Faune

YAOUNDE le 10 Septembre 2019

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

**LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES
SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE I : PROJETS DE PETITE ET MOYENNE ENVERGURE)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES
SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE
(Catégorie I : Projets de petite et moyenne envergure)

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE COMPLETE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NGO JOSEPH

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

**LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02-07-2019 AUPRES DES
COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS EN DATE DU 02/07/2019

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NGO JOSEPH

COMMUNE DE NJIKWA

DECISION N° 01/D/NC/ONIT/NCITB/2019 OF 07/06/2019 BEARING ON THE AWARD OF CONTRACT RELATING TO THE CONSTRUCTION OF THE BASSA WATER CATCHMENT AND EXTENSION OF PIPELINE AND STAND TAPS TO THE VILLAGE IN NJIKWA SUB-DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR NJIKWA COUNCIL

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the decree N° 2004/275 of 24 September 2004 on the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/408 of 09December 2011 organizing the government;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/412 of 09December 2011 reorganizing the Presidency of the Republic;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/074 of 08 March2012 creating, organizing and functioning of the Tenders Board of Public Contracts;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/075 of 08march 2012organizing the Ministry of Public Contracts;

MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and control of public contracts;

MINDFUL OF: the circular N° 001/C/MINFI of 02/01/2018 on instructions relating to the execution of the finance law, the monitoring and control ofthe Execution ofthe Budget ofthe State, Administrative, Public Establishment, Regional and Local Authorities and other Subsidized Bodies forthe2018 Financial Year;

MINDFUL OF: the CONSULTATION N° 01/NC/ONIT/NCITB/2019 of 07/06/2019, for the construction of the Bassa water catchment and extension of pipeline and stand taps to the entire village in Njikwa Sub-Division, Momo Division, North-West Region.

DECIDES

Article 1:That contract for the Construction of the Bassa Water Catchment and Extension of Pipeline and Stand Taps to the Village in Njikwa Sub-Division, Momo Division, following the invitation to tender mentioned above is awarded to the enterprise herein mentioned below:

N°	BIDDER	NATURE OF ACTIVITY	DURATION	AMOUNT FCFA TTC
1	FOMBAKO COMPANY LTD. P.O.BOX: 0 Bamenda Tel: 679369291	CONSTRUCTION OF THE BASSA WATER CATCHMENT AND EXTENSION OF PIPELINE AND STAND TAPS TO THE VILLAGE IN NJIKWA SUB DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION	04 months	27 990 758 FCFA

Article2; FOMBAKO COMPANY LTD. Is requested to report at the Njikwa Council to sign the draft contract.

Article 3: Bidders who were not successful are requested to withdraw their files in two weeks' time after this deadline, they will be destroyed.

Article 4;This present decision shall be published and registered where need be.

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

**DECISION N°007/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR L'APPEL D'OFFRES
N°005/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 10 JUIN 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
PONCEAU DEFINITIF RELIANT NYALLA CHEFFERIE — PK 10 DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA
3E**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3e CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA VALEUR
MAITRE D'OUVRAGE**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation au Cameroun

Vu la Loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes ;

Syndicats de Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents

P. Vu le Décret n° 1366 du 24 Septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ; Ir Vu le Décret 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés Publics.

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des marchés publics.

Vu L'Arrêté n° 000150/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur KWAPNANG JOB THEOPHILE, Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e ;

Vu l'Instruction 00061/MINFI/SG/DGTCFM/DT/DER du 08 avril 2010 portant Comptabilisation des dépenses transférées aux collectivités territoriales Décentralisées

Vu l'Appel d'offres N°005/AONO/CAD3/CIPM/2019 du 10 juin 2019 Pour Les Travaux De Construction D'un Ponceau Definitif Reliant Nyalla Chefferie — Pk 10 dans L'arrondissement De Douala 3ème.

Vu le Rapport de la sous- commission technique d'analyse des offres des 18 juillet 2019.

Vu le Procès verbal de la commission interne de passation des marchés publics du 31 juillet 2019

Vu la Proposition d'attribution du 31 juillet 2019 lb. Vu les nécessités de service :

DECIDE:

Article 1er: L'entreprise " ETS RBA " BP.921 DOUALA, Tél : 677.56.99.84, est désignée adjudicataire à l'issu de l'appel d'offres national ouvert N° 005/AONO/CAD3/CIPM/2019 du 20 juin 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU DEFINITIF RELIANT NYALLA CHEFFERIE — PK 10 DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3e, pour un montant TTC : Trente Millions Neuf Cent Vingt Cinq Mille Cinq Cent Soixante Dix Neuf (30.925.579) FCFA TTC

Article 2 : La dépense correspondante sera prise en charge par le Receveur Municipal de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e et payée par le Trésorier Payeur Général dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'Etat au titre des crédits transférés aux Collectivités Territoriales Décentralisées exercice 2019. Imputation budgétaire : 53 27 351 01 641409 2251

Article 3 : La présente Décision qui prend effet à la date de signature sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

KWAPNANG Job Théophil

COMMUNE DE NJIKWA

DECISION N° 02/D/NC/ONIT/NCITB/2019 OF 07/06/2019 BEARING ON THE AWARD OF CONTRACT RELATING TO THE CONSTRUCTION OF TWO CLASSROOMS AT G.S. BAKO, NJIKWA SUB-DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR NJIKWA COUNCIL

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the decree N° 2004/275 of 24 September 2004 on the Public Contracts Code;-

MINDFUL OF: the circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/408 of 09December 2011 organizing the government;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/412 of 09December 2011 reorganizing the Presidency of the Republic;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/074 of 08 March2012 creating, organizing and functioning of the Tenders Board of Public Contracts;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/075 of 08march 2012organizing the Ministry of Public Contracts;

MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012in relation to the award and control of public contracts;

MINDFUL OF: the circular N° 001/C/MINFI of 02/01/2018 on instructions relating to the execution of the finance law, the monitoring and control ofthe Execution ofthe Budget ofthe State, Administrative, Public Establishment, Regional and Local Authorities and other Subsidized Bodies forthe2018 Financial Year;

MINDFUL OF: the CONSULTATION N° 02/NC/ONIT/NC1TB/2019 of 07/06/2019,for the Construction of Two Classrooms at G.S.Bako, Njikwa Sub-Division, Momo Division, North-West Region.

DECIDES

Article 1:that contract for the Construction of Two Classrooms at G.S. Bako, Njikwa Sub-Division, Momo Division, North-West Region, following the invitation to tender mentioned above is awarded to the enterprise hereinafter mentioned below:

N°	BIDDER	NATURE OF ACTIVITY	DURATION	AMOUNT FCFA TTC
1	ANUCAM & SONS P.O.BOX: 4006 Bamenda Tel: 675437889	CONSTRUCTION OF TWO CLASSROOMS AT G.S. BAKO, NJIKWA SUB DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH-WEST REGION	04 months	17 998 357 CFAF

Article 2;ANUCAM&SONS. Is requested to report at the Njikwa Council to sign the draft contract.

Article 3: Bidders who were not successful are requested to withdraw their files in two weeks' time after this deadline, they will be destroyed.

Article 4;This present decision shall be published and registered where need be.

COMMUNE DE NJIKWA

DECISION N° 03/D/NC/ONIT/NCITB/2019 OF 10/06/2019 BEARING ON THE AWARD OF CONTRACT RELATING TO THE CONSTRUCTION OF AN INTEGRATED HEALTH CENTER IN BAKWA, NJIKWA SUB DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR NJIKWA COUNCIL

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the decree N° 2004/275 of 24 September 2004 on the Public Contracts Code;-

MINDFUL OF: the circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/408 of 09December 2011 organizing the government;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/412 of 09December 2011 reorganizing the Presidency of the Republic;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/074 of 08 March2012 creating, organizing and functioning of the Tenders Board of Public Contracts;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/075 of 08march 2012organizing the Ministry of Public Contracts;

MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012in relation to the award and control of public contracts;

MINDFUL OF: the circular N° 001/C/MINFI of 02/01/2018 on instructions relating to the execution of the finance law, the monitoring and control ofthe Execution ofthe Budget ofthe State, Administrative, Public Establishment, Regional and Local Authorities and other Subsidized Bodies forthe2018 Financial Year;

MINDFUL OF: the CONSULTATION

N° 03/NC/ONIT/NC1TB/2019 OF 10/06/2019, for the construction of an integrated health center in Bakwa, Njikwa SubDivision, Momo Division, North West Region..

DECIDES

Article 1:That contract forthe construction of an integrated health center inBakwa,NjikwaSubDivision, Momo Division, following the invitation to tender mentioned aboveis awarded tothe enterprise herein mentioned below:

N°	BIDDER	NATURE OF ACTIVITY	DURATION	AMOUNT FCFA TTC
1	FOMBAKO COMPANY LTD. P.O.BOX: 0 Bamenda Tel: 679369291	CONSTRUCTION OF AN INTEGRATED HEALTH CENTER IN BAKWA, NJIKWA SUB DIVISION, MOMO DIVISION, NORTH WEST REGION	05 months	49 990 374 FCFA

Article2; FOMBAKO COMPANY LTD. Is requested to report at the Njikwa Council to sign the draft contract.

Article 3: Bidders who were not successful are requested to withdraw their files in two weeks' time after this deadline, they will be destroyed.

Article4;This present decision shall be published and registered where need be.

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N°011/D.A/J.04/COKI/SG/2019.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DE LA SALLE POLYVALENTEA MOUKO, COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Vu

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki du 25 Septembre 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°011/AONO/CIPM/COKI/2019 DU 8 AOUT 2019 en procédure d'urgence pour lestravaux d'achèvement de la salle polyvalente a MOUKO, commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

DECIDE

Article 1er : SOCIETE LEBES SARL; BP 12 529 YAOUNDE Tel : 699 757 161 est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

-

- Nature de la Lettre Commande : travaux d'achèvement de la salle polyvalente a MOUKO, commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

- Montant de la Lettre Commande : 200.000.000 FCFA TTC,

-

- Délai d'exécution : 04 mois.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki du 25 Septembre 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°011/AONO/CIPM/COKI/2019 DU 8 AOUT 2019 en procédure d'urgence pour lestravaux d'achèvement de la salle polyvalente a MOUKO, commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

DECIDE

Article 1er : SOCIETE LEBES SARL; BP 12 529 YAOUNDE Tel : 699 757 161 est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : travaux d'achèvement de la salle polyvalente a MOUKO, commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.
- Montant de la Lettre Commande : **200.000.000 FCFA TTC**.
- Délai d'exécution : **04 mois**.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE D'ANDEK

DECISION N° 03/D/AC/ACITB OF 02/07/2019 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 03/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/ 2019 FORTHE THE TARRING OF 02 KM BETWEEN GENDARMERIE BRIGADE AND ANDEK MARKET, NGIE SUB DIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION PROJECT OWNER; THE LORD MAYOR ANDEK CONCILFINANCING: MINDDL PIB 2019 FISCAL YEAR

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the decree N° 2018/366 of 20 June 2018 on the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;

MINDFUL OF: the decree N° 2011A10 0 of 09 December 2011 on the formation of the Government;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/076 of 08 march 2012 modifying and completing certain dispositions of decree N° 2001/048 of 23 February 2001 on the creation, organization and the functioning of the public contracts regulatory agency;

Considering are le No 00000007/0/MINATD/DCTC of 05/04/2016 confirming the election of Mrs. Atianjoh Bridget Abaukum epse Ejah as Lord Mayor of Andek council;

MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and Control of public contracts:

MINDFUL OF: the circular N° 004/CA3/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the Circular N° 001/C/MINFI of 28th December 2018 on the instructions relating to the execution of the finance laws, monitoring and control of the execution of the budget of the state, and other public entities for the 2019 financial year;

MINDFUL OF: Open National Invitation to tender N° 03/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/2019 or The Tarring of 02 km between Gendarmerie Brigade and Andek market in Ngie Sub Division

Ngie Sub Division in Momo Division of the North West Region

MINDFUL OF: the of the proposal of the Andek Council Internal Tenders Board.

DECIDES

Article 1 That the jobbing order for The Construction of 02 Classrooms at GS Etwii village in Ngie Sub Division has been awarded as follows

LOT	Place of execution	Successful bidder	Amount all tax inclusive	DURATION
Single	ANDEK	NUKUNS ENTERPRISE	89.998.115	Six (6) months

This Decision shall be registered and published where ever need be

BAMENDA le 2 Juillet 2019

Le MAYOR

ATIANJOH Bridget

COMMUNE D'ANDEK

DECISION N°. 04//D/AC/ACITB OF 02/07/2019 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 04/ONIT/AC/AC1TB/2019 OF (18/05/ 2019 FOR THE CONTROL OF WORKS FOR THE TARRING OF 02KM BETWEEN GENDARMERIE BRIGADE AND ANDEK MARKET . NGIE SUB DIVISION. MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION PROJECT OWNER: THE LORD MAYOR ANDEK CONCIL FINANCING: MINDDL PIB 2019 FISCAL YEAR

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR

MINDFUL OF: the Constitution;
 MINDFUL OF: the decree N° 2018/366 of 20 June 2018 on the Public Contracts Code;
 MINDFUL OF: the decree N° 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;
 MINDFUL OF: the decree N° 2011A10 0 of 09 December 2011 on the formation of the Government;
 MINDFUL OF: the decree N° 2012/076 of 08 march 2012 modifying and completing certain dispositions of decree N° 2001/048 of 23 February 2001 on the creation, organization and the functioning of the public contracts regulatory agency;
 Considering are le No 00000007/0/MINATD/DCTC of 05/04/2016 confirming the election of Mrs. Atianjoh Bridget Abaukum epse Ejah as Lord Mayor of Andek council;
 MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and Control of public contracts:
 MINDFUL OF: the circular N° 004/CA3/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;
 MINDFUL OF: the Circular N° 001/C/MINFI of 28th December 2018 on the instructions relating to the execution of the finance laws, monitoring and control of the execution of the budget of the state, and other public entities for the 2019 financial year;
 MINDFUL OF: Open National Invitation to tender N° 04/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/2019 for The Control of works for the Tarring of 02km of road between Gendarmerie Brigade and Andek Market in Ngie Sub Division in Momo Division of the North West Region.
 MINDFUL OF: the of the proposal of the Andek Council Internal Tenders Board.

DECIDES

Article 1 That the jobbing order for The Construction of 02 Classrooms at GS Etwii village in Ngie Sub Division has been awarded as follows

LOT	Place of execution	Successful bidder (JOINT VENTURE)	Amount all tax inclusive	DURATION
Single	ANDEK	UNIVERSAL CONSULT LTD/DYNAMIC ENGINEERING CONSULTANTS	10.000.000	Six (6) Months

This Decision shall be registered and published where ever need be

BAMENDA le 2 Juillet 2019

Le MAYOR

ATIANJOH Bridget

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

**DECISION N°005/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 19 JUIN 2019 POUR L'APPEL D'OFFRES
N°003/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 15 'MAI 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE
DE POLICE A BOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3ÈME.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3e CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA VALEUR MAITRE D'OUVRAGE

Vu la constitution ;

Vu la loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation au Cameroun et Vu la loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes ; Syndicats de Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents

Vu le décret n° 1366 du 24 Septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ; ie Vu le décret 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés Publics.

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics

le. Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des marchés publics.

Vu L'Arrêté n° 000150/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur KWAPNANG JOB THEOPHILE, Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e ;

Vu l'Instruction 00061/MINFI/SG/DGTCFM/DT/DER du 08 avril 2010 portant Comptabilisation des dépenses transférées aux collectivités territoriales Décentralisées

t. Vu l'appel d'offres N°003/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 15 mai 2019 Pour Les Travaux De Construction D'un Poste De Police à Boko dans L'arrondissement De Douala 3eme.

Vu le rapport de la sous- commission technique d'analyse des offres des 18 et 19 juin 2019.

Vu le procès verbal de la commission interne de passation des marchés publics du 14 juin 2019

Vu les nécessités de service :

DECIDE:

Article 1er : L'entreprise "ETS CONSTRUIRE AFRICA" BP.9070 DOUALA, Tél : 685.59.84.78, est désignée adjudicataire à l'issu de l'appel d'offres national ouvert N° 003/AONO/CAD3/CIPM/2019 DU 15 MAI 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE A BOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA Ume, pour un montant TTC : Huit Millions Neuf Cent Sept Mille Huit Cent Six (8.907.806) FCFA TTC

Article 2 : La dépense correspondante sera prise en charge par le Receveur Municipal de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e et payée par le Trésorier Payeur Général dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'Etat au titre des crédits transférés aux Collectivités Territoriales Décentralisées exercice 2019. Imputation budgétaire : 53 27 351 01 641409 2220

Article 3_ : La présente Décision qui prend effet à la date de signature sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 19 Juin 2019

Le MAIRE

KWAPNANG Job Théophil

COMMUNE D'ANDEK

DECISION N°.01/D/AC/ACITBBEARING ON THE DCCLARALION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 01/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/ 2019 FOR THE CONSTRUCTION OF 02 CLASSROOMS AT GS ETWII , NGIE SUB DIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION PROJECT OWNER: THE LORD MAYOR ANDEK CONCIL FINANCING: MINDDL PIB 2019 FISCAL YEAR

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the decree N° 2018/366 of 20 June 2018 on the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;

MINDFUL OF: the decree N° 2011A10 0 of 09 December 2011 on the formation of the Government;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/076 of 08 march 2012 modifying and completing certain dispositions of decree N° 2001/048 of 23 February 2001 on the creation, organization and the functioning of

the public contracts regulatory agency;

Considering are le No 00000007/0/MINATD/DCTC of 05/04/2016 confirming the election of Mrs.Atianjoh Bridget

Abaukum epse Ejah as Lord Mayor of Andek council;

MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and Control of public contracts:

MINDFUL OF: the circular N° 004/CA3/PM of 30 December 2005inrelationtothe application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the Circular N° 001/C/MINFI of 28th December 2018 on the instructions relating to the execution of the finance laws, monitoring and control of the execution of the budget of the state, and other public entities for the 2019 financial year;

MINDFUL OF: Open National Invitation to tender N° 01/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/2019 for The Construction of 02 Classroom is at GS Etwii village in Ngie Sub Division Ngie Subdivision in Momo Division of the North West Region.

MINDFUL OF: the of the proposal of the Andek Council Internal Tenders Board.

DECIDES

Article 1 That the jobbing order for The Construction of 02 Classrooms at GS Etwii village in Ngie Sub Division has been awarded as follows

LOT	Place of execution	Successful bidder	Amount all tax inclusive	DURATION
Single	ETWII	ACHO VENTURES	17.998.357	Three (3) Months

This Decision shall be registered and published where ever need be

BAMENDA le 2 Juillet 2019

Le MAYOR

ATIANJOH Bridget

COMMUNE D'ANDEK

DECISION N°02/D/AC/ACITB OF02/07/2019 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 02/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/ 2019 FOR THE CONSTRUCTION OF TEACHER'S RESIDENCE AT GS BONANYANG , NGIE SUB DIVISION, MOMO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION PROJECT OWNER: THE LORO MAYOR ANDEK CONCIL FINANCING: MINDDL PIB 2019 FISCAL YEAR

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the decree N° 2018/366 of 20 June 2018 on the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;

MINDFUL OF: the decree N° 2011A10 0 of 09 December 2011 on the formation of the Government;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/076 of 08 March 2012 modifying and completing certain dispositions of decree N° 2001/048 of 23 February 2001 on the creation, organization and the functioning of the public contracts regulatory agency;

Considering are le No 00000007/0/MINATD/DCTC of 05/04/2016 confirming the election of Mrs. Atianjoh Bridget Abaukum epse Ejah as Lord Mayor of Andek council;

MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and Control of public contracts: MINDFUL OF: the circular N° 004/CA3/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the Circular N° 001/C/MINFI of 28th December 2018 on the instructions relating to the execution of the finance laws, monitoring and control of the execution of the budget of the state, and other public entities for the 2019 financial year;

MINDFUL OF: Open National Invitation to tender N° 01/ONIT/AC/ACITB/2019 OF 08/05/2019 for The Construction of Teacher's residence at GS Bonanyang in Ngie village in Ngie Sub Division Ngie Subdivision in Momo Division of the North West Region.

MINDFUL OF: the of the proposal of the Andek Council Internal Tenders Board.

DECIDES

Article 1 That the jobbing order for The Construction of 02 Classrooms at GS Etwii village in Ngie Sub Division has been awarded as follows

LOT	Place of execution	Successful bidder	Amount all tax inclusive	DURATION
Single	BONANYANG	ACHO VENTURES	17.533.007	Three (3) Months

This Decision shall be registered and published where ever need be

BAMENDA le 2 Juillet 2019

Le MAYOR

ATIANJOH Bridget

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N°012/D.A/J.04/COKI/SG/2019.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTE DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL BITUME DANS LA COMMUNE DE KIIKI, PROGRAMME ANNUEL 2019.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu



Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Vu

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;



au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki du 25 Septembre 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence **N°012/AONO/CIPM/COKI/2019** du **8 AOUT 2019**, pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certains tronçons de route du réseau routier national bitume dans la commune de KIIKI, Programme Annuel 2019.

DECIDE

Article 1er L'ETS DAUPHIN-ELECT ET BTP; Tel : 695 568 859 est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Ø Nature de la Lettre Commande : pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certains tronçons de route du réseau routier national bitume dans la commune de KIKI, Programme Annuel 2019.

- Montant de la Lettre Commande :11.837.679FCFA TTC

- Délai d'exécution :02 mois.

Article 2:La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIKI

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki du 25 Septembre 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence **N°012/AONO/CIPM/COKI/2019** du **8 AOUT 2019**, pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certains tronçons de route du réseau routier national bitume dans la commune de KIIKI, Programme Annuel 2019

DECIDE

Article 1er L'ETS DAUPHIN-ELECT ET BTP; Tel : 695 568 859 est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Ø Nature de la Lettre Commande : pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certains tronçons de route du réseau routier national bitume dans la commune de KIUKI, Programme Annuel 2019.
- Montant de la Lettre Commande : 11.837.679 FCFA TTC
- Délai d'exécution : 02 mois.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N° 009/D.A/J.04/COKI/SG/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BOUGNI A MBANG, COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki du 25 Septembre 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°009/BIS/AONO/CIPM/COKI/2019, du 8 AOUT 2019 pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes a l'école publique de BOUGNI A MBANG, commune de Kiiki, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre.

DECIDE

Article 1er l'entreprise **ETS K LA FONTAINE SERVICES BP11 761 YAOUNDE; Tel : 671 655 891/699642 476** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes a l'école publique de BOUGNI A MBANG
- Montant de la Lettre Commande : **16.998.663 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

Kiiki le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N° 010/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UNE ÉCOLOGIE AU MONT DON I TISON, COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N°90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki du 25 Septembre 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°010/AONO/CIPM/COKI/2019 du 8 aout 2019, pour les travaux de construction et équipement d'une écologie au mont don i tison, commune de Kiiki, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre.

DECIDE

Article 1er : L'ETS ALLY HIBRAHIM;BP 30 BAFIATel : 699 745 740est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : pour les travaux de construction et équipement d'une écologie au mont don i tison, commune de Kiiiki, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre.
- Montant de la Lettre Commande : **59.765.715 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

Article 2:La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

KIIKI le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE TIBATI

DECISION MUNICIPALE N° 013/DM/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 21/08/2019 PORTANT ANNULLATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 POUR EQUIPEMENT DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE TIBATI SOUS FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2019.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;

Vu Le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/76 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP/du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement;

Vu la Décision N°0015/D/MINMAP DU 20 Janvier 2015 portant désignation des Présidents par intérim des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;

Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 Novembre 2013 précisant les seuils de compétences, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de délivrance du visa préalable par les responsables des services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019.

Vu la Décision d'attribution Municipale N° 02/DM/MO/CIPM/C-TIB/2019 du 25/02/2019

Considérant l'autorisation de dépense N° IU06679, Exercice 2019.

Considérant la Lettre du Ministre des marchés Publics N°004399/L/PR/MINMAP/SG/DG/DGMAS/DMAG/CE4/CEA6/KMN du 14/08/2019 donnant l'autorisation d'annuler cette Demande de Cotation, conformément aux dispositions des articles 50 et 102 (1) du Code des Marchés Publics.

DECIDE :

Article 1er : le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage annule ladite attribution du Marché relatif à la demande de cotation N°001/DC/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019.

Article 2 : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

TIBATI le 21 Aout 2019

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

COMMUNE DE GAROUA-BOULAI

DECISION MUNICIPALE N°05/2019/DM/CGB/B15.04/SG/STDPAU/GB- DU PORTANT ANNULATION DES AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007-008-009-010-013/AONO/CGB/SG/CIPM/2019 DU 16 AOUT 2019 IIEIATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS OUVRAGES DANS LA COMMUNE OE GAROUA-BOULAI.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI
(Maître d'ouvrage)**

DECIDE :

Article 1 : Les appels d'offres National Ouvert N° 007-008-009-010-013/AONO/CGB/SG/CIPM/2019 DU 16 AOUT 2019 relatif aux travaux de construction de certains ouvrages dans la commune de Garoua-Boulaï sous financement du Feicom et de la Commune de Garoua-Boula sont annulés pour cause d'indisponibilité de la non objection du Feicom, réiatifs aux dits projets.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

GAROUA-BOULAI le 20 Septembre 2019

Le MAIRE

YAFFO NDOE ESTHER

COMMUNE D'AFANLOUM

PORTANT ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES N°012/AONO/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 05-09-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Afanloum,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi N° 2004/019 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Régions ;

Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;

Vu le décret n°2016/178 du 05 avril 2016 portant nomination de **Monsieur DJIKDENT Emmanuel Mariel, Administrateur Civil Principal**, aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Afamba ;

Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/449 du 1^{er} Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;

Vu l'arrêté N°00018/A/MINATD/DCTD du 30 Octobre 2013 constatant l'élection de **Madame MEYANGA MARIEANGELE Epse NOAH** comme **Maire de la commune d'Afanloum** ;

Vu la décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communes d'arrondissement ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis n°005 du 07 Août 2019 ;

Considérant les prévisions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : est **annulé** l'appel d'offres N°012/AONO/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 05-09-2019 pour l'exécution des travaux de viabilisation du lotissement communal dans la commune d'Afanloum, département de la Mefou et Afamba, Région du centre. Conformément aux dispositions de l'article N° 102 du Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics.

ARTICLE 2 : la présente décision sera publiée à l'Agence de Régulation des Marchés (ARMP) et notifiée au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Afanloum et aux autres membres de ladite Commission.

ARTICLE 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 27 Septembre 2019

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

COMMUNE DE MANDJOU

ADDITIF RELATIF AU REPORT DES DATES D'OUVERTURE DES OFFRES DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de Mandjou, le 04/10/2019 à 12 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de .Mandjou, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de Mandjou, le 09/10/2019 à 12 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de .Mandjou, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.</p>

MANDJOU le 20 Septembre 2019

Le MAIRE

SIDI SALAMON

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA

ADDITIF N°01/AONO/CUB/CSPM/C2D-CR/CLS/2019 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CUB/CSPM/C2D-CR/CLS/2019 DU_03 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BOUTIQUES DANS LES GRANDS CARREFOURS ET L'AMENAGEMENT DES ILOTS DU MARCHÉ CENTRAL EN ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BERTOUA DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D « CAPITALES REGIONALES...

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 03 octobre 2019 à 11 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme C2D Urbain «Capitales Régionales» de la ville de Bertoua à la salle de réunion de la Cellule Locale de Suivi du programme C2D Urbain de la Communauté Urbaine de Bertoua. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix formellement mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 09 octobre 2019 à 11 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme C2D Urbain «Capitales Régionales» de la ville de Bertoua à la salle de réunion de la Cellule Locale de Suivi du programme C2D Urbain de la Communauté Urbaine de Bertoua. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix formellement mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>

BERTOUA le 23 Septembre 2019

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

WOUAMANE MBELE

MISSION DE PROMOTION DES MATÉRIAUX LOCAUX

ADDITIF RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MIPROMALO/DG/SM /2018 DU 26 AOUT 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES (EN BRIQUES CUITES) AU LYCÉE TECHNIQUE D'AFANO OYOA, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ III (CHANTIER ÉCOLES) (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres												
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>												
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Directeur Général de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO) informe le public et particulièrement les soumissionnaires de l'Appel d'Offres suscité que l'unité de dallage du sol est en m² et non en m³.</p> <p>Ainsi, le prix N°305 dans le bordereau des prix unitaires, le devis estimatif et quantitatif et le sous détail des prix est modifié comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">DESIGNATION</th> <th colspan="2">UNITE</th> </tr> <tr> <th>AU LIEU DE</th> <th>LIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">305</td> <td style="text-align: center;">Dallage (ép. 8 cm)</td> <td style="text-align: center;">m³</td> <td style="text-align: center;">m²</td> </tr> </tbody> </table>			N°	DESIGNATION	UNITE		AU LIEU DE	LIRE	305	Dallage (ép. 8 cm)	m ³	m ²
N°	DESIGNATION	UNITE											
		AU LIEU DE	LIRE										
305	Dallage (ép. 8 cm)	m ³	m ²										
	<p>NB :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les soumissionnaires sont invités à prendre en compte cette correction dans l'élaboration de différents éléments de prix financiers. 2. Le reste, sans changement. 												

YAOUNDE le 26 Septembre 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOUBAKAR LIKYBY

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°0013/A/J09/SAEF DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/P-AKGA/ CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL DU NYONG ET MFOUMOU (DDDDEVEL), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.(PROCEDURE D'URGENCE)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Renseignements Complémentaires
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les renseignements techniques peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture d'Akonolinga ou à la Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Locale du Nyong et Mfoumou.</p> <p>NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer au SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les renseignements techniques peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture d'Akonolinga ou à la Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Locale du Nyong et Mfoumou.</p> <p>NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer au SMS au numéro suivant : 1517 de la CONAC ».</p>

2	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>a) Dossier administratif incomplet ou non conforme.</p> <p>1. Lettre-commande N°/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 Passée après DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'EQUIPEMENT DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCEDURE D'URGENCE)</p> <p>2. AU LIEU DE LIRE AU CCAP :</p> <p>16. La lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;</p> <p>3. AU LIEU DE RIEN LIRE DANS LE CCAP :</p> <p>Aucune mention de la rubrique « intérêts moratoires »</p> <p>4.</p>

2 Autres

Lire plutot

a) Dossier administratif incomplet ou non conforme après un délai maximum de 48 heures accordées aux soumissionnaires

1. Lettre-commande N°/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2019

Passée après DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'EQUIPEMENT DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

2.

AU LIEU DE LIRE AU CCAP :

« Ne rien mentionné »

3.

Article 26 : Intérêts moratoires (CCAG Article 31)

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état de somme due conformément à l'article 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Article 21: Règlement des prestations (cf. art.26, 27 et 30 CCAG complétés)

21.1. **Article 21** : Règlement des travaux

L'attributaire sera rémunéré par décomptes établis en appliquant les prix du bordereau des prix unitaires aux prestations réellement exécutées.

- Constatation des prestations exécutées :

A la fin de chaque mois, l'attributaire et l'Ingénieur du marché établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du Bordereau des Prix au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

- Décompte mensuel

- Au plus tard le 5 (cinq) du mois suivant le mois des prestations, l'attributaire remettra en sept (07) exemplaires à l'Ingénieur du marché, (03) trois projets de décompte provisoire mensuel.

- Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues

- Monnaie de paiement

La monnaie de soumission et de paiement est le Franc CFA.

Le reste sans changement.

AKONOLINGA le 26 Septembre 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°0015/A/J09/SAEF DE DEMANDE DE COTATION N°004/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCÉDURE D'URGENCE)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Renseignements Complémentaires
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les renseignements techniques peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture d'Akonolinga ou à la Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Locale du Nyong et Mfoumou.</p> <p>NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer au SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les renseignements techniques peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture d'Akonolinga ou à la Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Locale du Nyong et Mfoumou.</p> <p>NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer au SMS au numéro suivant : 1517 de la CONAC ».</p>

2 Autres

Au lieu de ...

a) Dossier administratif incomplet ou non conforme.

1.

Lettre-commande N°/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2019

Passée après demande de cotation n°004/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE(**PROCEDURE D'URGENCE**).

2.

AU LIEU DE LIRE AU CCAP :

Article 5 :textes généraux applicables

16. La lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

3.

AU LIEU DE RIEN LIRE DANS LE CCAP :

Aucune mention de la rubrique « intérêt moratoire »

4.

AU LIEU DE LIRE AU CCAP :

« Absence de l'article spécifiant le visa du décompte provisoire et définitif pour... les autres types de prestation »

2 Autres

Lire plutot

a) Dossier administratif incomplet ou non conforme **après un délai maximum de 48 heures accordées aux soumissionnaires**

1. Lettre-commande N°/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2019

Passée après demande de cotation n°004/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

2. « Ne rien mentionner »

3. **Article 26 : Intérêts moratoires (CCAG Article 31)**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état de somme due conformément à l'article 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

4. **Article 21: Règlement des prestations**

1. **Article 21** : Règlement destravaux

L'attributaire sera rémunéré par décomptes établis en appliquant les prix du bordereau des prixUnitaires aux prestations réellement exécutées.

- Constatation des prestations exécutées :

A la fin de chaque mois, l'attributaire et l'Ingénieur du marché établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du Bordereau des Prix au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

- Décompte mensuel

- Au plus tard le 5 (cinq) du mois suivant le mois des prestations, l'attributaire remettra en sept (07) exemplaires à l'Ingénieur du marché, (03) trois projets de dé compte provisoire mensuel.

- Intérêts moratoire s

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues

- Monnaie de paie me nt

La monnaie de soumission et de paiement est leFranc CFA.

AKONOLINGA le 26 Septembre 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°0014/A/J09/SAEF DE DEMANDE DE COTATION N°002/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE, POUR LE SUIVI DES CHANTIERS ECOLES DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCÉDURE D'URGENCE)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

11.2 Les critères essentiels

Les critères essentiels portent sur :

1. Qualification et compétence du personnel clé : oui/non
2. Equipement disponible : oui/non
3. Conformité du plan de travail et la méthode proposée : oui/non
4. Référence du soumissionnaire : oui/non
5. Performance des serveurs/ postes d'administration proposés : oui/non
6. Performance de l'onduleur
7. Services associés (après-vente) oui/non.

Critères éliminatoires :

11.1.2 - Partie technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans la partie technique, la rubrique « planning de livraison de la fourniture ».

Lire plutot

11.2 Les critères essentiels

Les critères essentiels portent sur :

1. Equipement disponible : oui/non
2. Référence du soumissionnaire : oui/non
3. Services associés (après-vente) oui/non.

11.1.2 - Partie technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans la partie technique, la rubrique « planning de livraison de la fourniture ».
- c) **Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels.**

Le reste sans changement

2 Renseignements Complémentaires

Au lieu de ...

Les renseignements techniques peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture d'Akonolinga ou à la Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Locale du Nyong et Mfoumou.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer au SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.

Lire plutot

Les renseignements techniques peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Préfecture d'Akonolinga ou à la Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Locale du Nyong et Mfoumou.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer au SMS au numéro suivant : 1517 de la CONAC ».

3 Autres

Au lieu de ...

c) Dossier administratif incomplet ou non conforme.

1.

AU LIEU DE LIRE DANS LA LETTRE-COMMANDE :

LETTRE COMMANDE N°____/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°002/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE, POUR LE SUIVI DES CHANTIERS ECOLES DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (**PROCEDURE D'URGENCE**).

2.

AU LIEU DE LIRE AU CCAP :

Article 5 :textes généraux applicables

16. La lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

3.

AU LIEU DE RIEN LIRE DANS LE CCAP :

Aucune rubrique « intérêts moratoires »

4.

AU LIEU DE LIRE AU CCAP :

« Absence de l'article spécifiant le visa du décompte provisoire et définitif pour... les autres types de prestation »

5.

AU LIEU DE RIEN LIRE DANS LA DEMANDE DE COTATION :

la pièce n°9 modèles en annexe« la grille d'évaluation »

3 Autres

Lire plutot

c) Dossier administratif incomplet ou non conforme après un délai maximum de 48 heures accordées aux soumissionnaires

1. LETTRE COMMANDE N°____/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°002/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE, POUR LE SUIVI DES CHANTIERS ECOLES DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

2. « Ne rien mentionné »

3. **Article 26 : Intérêts moratoires (CCAG Article 31)**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état de somme due conformément à l'article 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

4. **Article 21** : Règlement destravaux

L'attributaire sera rémunéré par décomptes établis en appliquant les prix du bordereau des prixUnitaires aux prestations réellement exécutées.

- Constatation des prestations exécutées :

A la fin de chaque mois, l'attributaire et l'Ingénieur du marché établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du Bordereau des Prix au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

- Décompte mensuel

- Au plus tard le 5 (cinq) du mois suivant le mois des prestations, l'attributaire remettra en sept (07) exemplaires à l'Ingénieur du marché, (03) trois projets de dé compte provisoire mensuel.

- Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues

- Monnaie de paie me nt

La monnaie de soumission et de paiement est le Franc CFA.

5. Ne rien lire

AKONOLINGA le 26 Septembre 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°012/A/J09/SAEF DE L'AVIS DE CONSULTATION N° 003/AC/P-AKGA/CDPM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR LA REHABILITATION ET EXTENSION DU RESEAU SOLAIRE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.(PROCÉDURE D'URGENCE)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Objet
	<p>Au lieu de ...</p> <p>AVIS DE CONSULTATION N° 003/AC/P-AKGA/CDPM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR LA REHABILITATION ET EXTENSION DU RESEAU SOLAIRE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (Procédure d'urgence).</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 017/AAONO/P-AKGA/CDPM/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019, POUR LA REHABILITATION ET EXTENSION DU RESEAU SOLAIRE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (Procédure d'urgence).</p>

2	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>XPIECE N°I : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER</p> <p>PIECE N°II AVIS DE CONSULTATION (AC).....</p> <p>PIECE N°III: NOTICE OF CONSULTATION (NC).....</p> <p>PIECE N°IV : REGLEMENT PARTICULIER DE L'AVIS DE CONSULTATION (RPAC)..</p> <p>PIECE N°V : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)...</p> <p>PIECE N°VI : DESCRIPTIFS DES FOURNITURES (DF).....</p> <p>PIECE N°VII : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU).....</p> <p>PIECE N°VIII : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DEQ).....</p> <p>PIECE N°IX: MODELES D'ANNEXES.....</p> <p>PIECE N° X: PROJET DE LETTRE-COMMANDE</p> <p>PIECE N° XI: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....</p>

2 Autres

Lire plutot

PIECE N°1: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER
PIECE N°2: AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)
PIECE N°3: AVIS D'APPEL D'OFFRES (ANGLAIS)
PIECE N°4: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)
PIECE N°5 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)
PIECE N°6 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERS (CCAP)
PIECE N°7 CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
PIECE N°8 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)
PIECE N°9 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF
PIECE N°10: CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX
PIECE N°11: MODELE DE MARCHE
PIECE N°12 : FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER
PIECE N°13 : ETUDES PREALABLES
PIECE N°14 : LISTES DES ETABLISSEMENTS ET ORGANISMES FINANCIERS
AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS

La suite dans le fichier d'origine...

AKONOLINGA le 26 Septembre 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

COMMUNE D'AFANLOUM

ADDITIF RECTIFICATIF N°012 A LA DEMANDE DE COTATION N°009/DC/CIPM-CAFAN/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ÉQUIPÉES DE SOIXANTE (60) TABLES BANCS POUR ÉLÈVES, DEUX (02) TABLES ET QUATRE (04) CHAISES POUR LE STAFF ENSEIGNANT ET VISITEURS, D'UN BLOC LATRINE À TROIS (03) COMPARTIMENTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de la Maitre d'ouvrage.

L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°009/DC/CIPM-CAFAN/SG./2019 DU 05-09-2019

Pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe équipées de soixante (60) tables banc pour élèves, de quatre (04) chaises pour le staff enseignant et visiteurs, d'un bloc latrines à trois (03) compartiments à l'école publique d'Afanloum de la Mefou et Afamba, Région du Centre.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	le 1^{er} – 10 – 2019 à 09 heures
Lieu de reception des offres	Commune d'Afanloum (Bureau Technique)

Lire plutot

Date, heure limites et lieu de réception des offres	Le 1^{er} Octobre 2019, à 09 heures à la Commune d'Afanloum (Bureau Technique)
Date, heure et lieu de d'ouverture des plis	Le 1^{er} Octobre 2019, à 10 heures à la Commune d'Afanloum (salle de réunion)

2 Ouverture des Plis**Au lieu de ...**

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de passation des marchés de la Commune de d'Afanloum, représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heures et adresses précisées dans la lettre de Demande de C

Date et heure d'ouverture des plis	le 1^{er} – 10 – 2019 à 10 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune d'Afanloum (Salle des Actes)

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire o Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Lire plutot

Date, heure limites et lieu de réception des offres	Le 1^{er} Octobre 2019, à 09 heures à la Commune d'Afanloum (Bure
Date, heure et lieu de d'ouverture des plis	Le 1^{er} Octobre 2019, à 10 heures à la Commune d'Afanloum (salle

AFANLOUM le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

COMMUNE D'AFANLOUM

ADDITIF RECTIFICATIF N°014 A LA DEMANDE DE COTATION N°011/DC/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ D'AFANLOUM CENTRE ET DES LATRINES DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ D'AFANLOUM CENTRE, COMMUNE D'AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MÉFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

-Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune d'Afanloum, Maître D'Ouvrage.

-L'enveloppe cachetée portera la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION
N°011/DC/CIPM-CAFAN/SG/2019**

Pour les travaux de réhabilitation du Centre de Santé Intégré d'Afanloum Centre et des latrines du Centre de Santé Intégré d'Afanloum Centre, Commune d'Afanloum, Département de la Méfou et Afamba, Région du Centre

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement' ».

-Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	le 1 ^{ER} Octobre 2019 à 9.heures
Lieu de reception des offres	Commune d'Afanloum (Bureau Technique)

Lire plutot

Date et heure limite de réception des offres	Le14 Octobre 2019 à 09 heures
Lieu de réception des offres	14 Octobre 2019 à 09 heures à la Commune d'Afanloum (bureau technique)

2 Ouverture des Plis**Au lieu de ...**

- Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de passation des marchés de la Commune de d'Afanloum, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heures et adresses précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	le 1^{ER} Octobre 2019 à 10heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune d'Afanloum (Salles des Actes)

-Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Lire plutot

Date et heure d'ouverture des plis	Le14 Octobre 2019 à 10 heures
Lieu d'ouverture des plis	14 Octobre 2019 à 09 heures à la Commune d'Afanloum (Salle des actes)

AFANLOUM le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

COMMUNE D'AFANLOUM

ADDITIF RECTIFICATIF N°013 A LA DEMANDE DE COTATION N°010/DC/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 06 SEPTEMBRE 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE (APPARTEMENT DE DEUX CHAMBRES, UN SALON, UNE CUISINE ET UNE DOUCHE) À L'ECOLE PUBLIQUE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

-Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune d'Afanloum, Maître d'ouvrage.

-L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°010/DC/CIPM-CAFAN/SG/2019 DU 05-09-2019

Pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte (appartement de deux chambres, un salon, une cuisine et une douche) à l'école publique d'Afanloum, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	le 1 ^{er} Octobre 2019 à 09 heures
Lieu de reception des offres	Commune d'Afanloum (Bureau Technique)

Lire plutot

Date et heure limite de réception des offres	Le14 Octobre 2019 à 09 heures
Lieu de réception des offres	14 Octobre 2019 à 09 heures à la Commune d'Afanloum (bureau technique)

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

- Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de passation des marchés de la Commune de d'Afanloum, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heures et adresses précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	le 1 ^{er} Octobre 2019 à 10 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune d'Afanloum (Salles des Actes)

-Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire



de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

Date et heure d'ouverture des plis	Le14 Octobre 2019 à 10 heures
Lieu d'ouverture des plis	14 Octobre 2019 à 09 heures à la Commune d'Afanloum (Salle des actes)

AFANLOUM le 26 Septembre 2019

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant Civilité : Mme Mr

ou Nom :

Point Focal Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

Annuel 49.000 FCFA TTC

Semestriel 25.000 FCFA TTC

Trimestriel 15.000 FCFA TTC

Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16

Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510

SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691

EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026

CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.
(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.arpmp.cm



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm